MINISTERE DU BUDGET ET
DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

BUDGET CITOYEN 2021

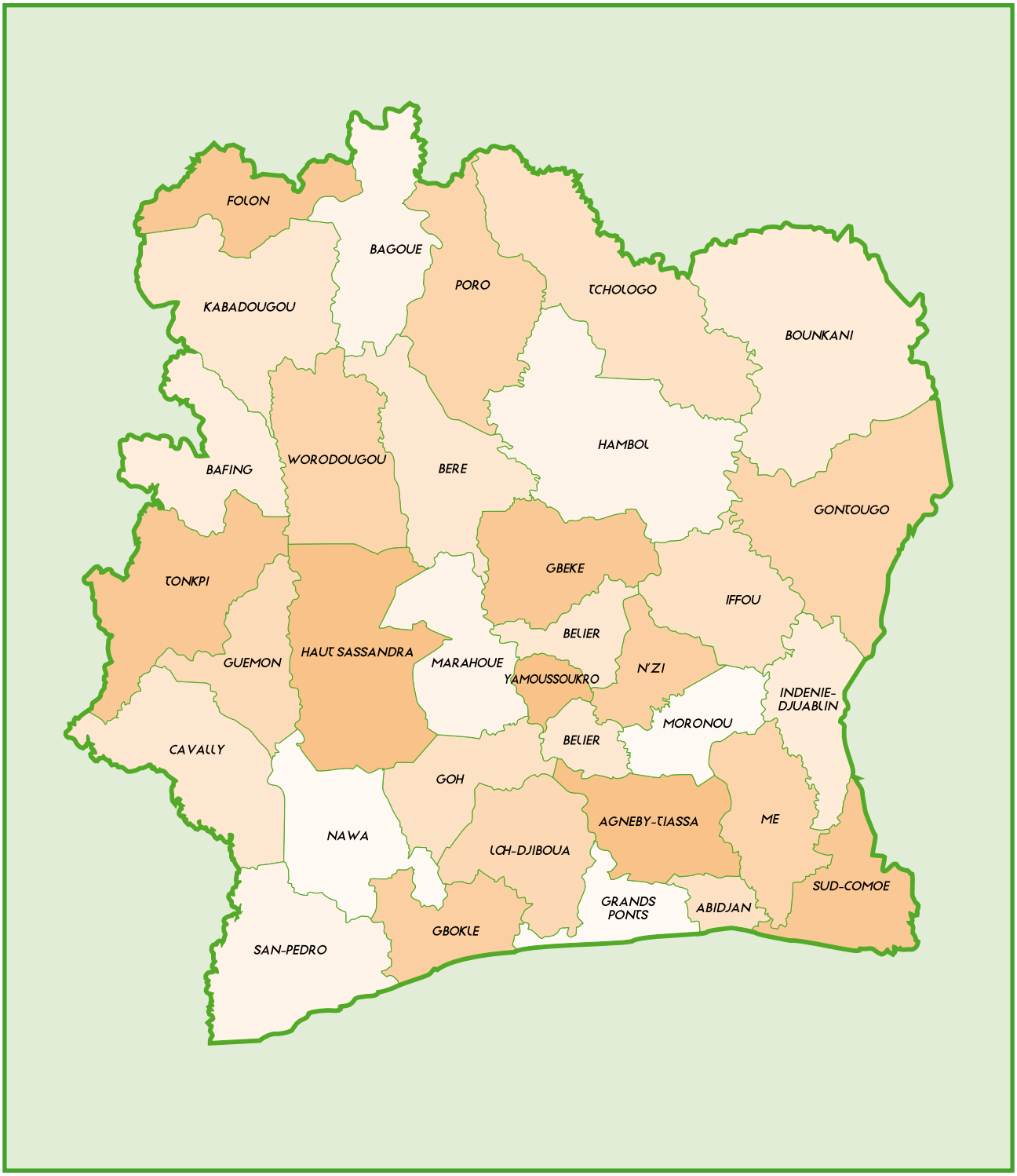


LE GUIDE POUR MIEUX COMPRENDRE LE BUDGET DE L'ETAT



LE GUIDE POUR MIEUX COMPRENDRE LE BUDGET DE L'ETAT

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
CARTE ADMINISTRATIVE DES REGIONS ET DISTRICTS





SEM ALASSANE OUATTARA
Président de la République de Côte d'Ivoire



AVANT-PROPOS

La Côte d'ivoire s'est engagée depuis quelques années dans un processus de réforme des Finances Publiques avec l'adoption en 2014 des Lois Organiques relatives aux Lois de Finances et portant Code de Transparence. L'objectif visé est d'asseoir la gestion des politiques publiques sur des principes de la transparence, de la performance et de renforcement de la qualité des services publics.

La quête perpétuelle de la performance et de la redevabilité dans laquelle s'inscrit le Gouvernement en matière de gestion des Finances Publiques, s'est traduite par le basculement du budget en mode budget-programmes en 2020.

Réalisé avec succès, le passage à ce nouveau mode de gestion budgétaire a reçu le satisfécit des partenaires au développement, au regard de son impact positif sur l'efficacité de l'action publique, gage de l'atteinte des objectifs de développement que s'est fixé le Gouvernement en vue d'améliorer substantiellement le bien-être des populations. Le citoyen, au bénéfice de qui toutes les politiques publiques sont élaborées, est au cœur de ce nouveau dispositif. C'est pourquoi depuis 2019, le Budget Citoyen est élaboré. A ce titre, le Gouvernement a déployé des efforts pour la diffusion des informations relatives aux finances publiques ainsi que la publication du Budget Citoyen, en vue d'offrir à la population, une présentation synthétique et simplifiée des données relatives aux politiques publiques.

Ainsi, la troisième édition du Budget Citoyen au titre de l'exercice budgétaire 2021, vise à réitérer l'engagement du Gouvernement à consolider les principes de la transparence et de la communication avec les citoyens en termes de budget par l'amélioration substantielle du contenu pour le rendre davantage accessible.

La présente édition met également en avant, de manière claire et simplifiée, les orientations du Projet de Loi de Finances, les hypothèses macroéconomiques, tout en expliquant les concepts relatifs au budget-programmes. Le Budget Citoyen 2021 souligne en outre, les efforts déployés par le Gouvernement en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations, à travers notamment la poursuite du renforcement des systèmes sanitaire et éducatif, dans un contexte de pandémie liée à la COVID-19, ainsi que le renforcement du dispositif sécuritaire et des infrastructures socio-économiques, tout en impulsant la transformation structurelle de l'économie.

MINISTRE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

MOUSSA SANOGO

SOMMAIRE

TABLE DES MATI RES

AVANT-PROPOS 5

INTRODUCTION 7

1 QUELQUES DEFINITIONS ET PRINCIPES ESSENTIELS 9
1.1. C'est quoi le budget de l'Etat ? 9
1.2. Qu'est-ce que le budget de moyens ? 9
1.3. C'est quoi le budget-programmes ? 9
1.4. Qu'est-ce que la Loi de Finances ? 10
1.5. C'est quoi le Budget Citoyen ? 10
1.6. Qu'est-ce que le budget participatif ? 10
1.7. Quels sont les principaux textes juridiques qui permettent d'élaborer et d'exécuter le budget-programmes ? 11
1.8. Comment le budget est-il exécuté ? 12

2 QU' EST-CE QUI CHANGE EN PASSANT DU BUDGET DE MOYENS AU BUDGET-PROGRAMMES ? 14

3 COMMENT LES CITOYENS PEUVENT-ILS PARTICIPER AU PROCESSUS BUDGETAIRE ? 18
3.1 L'intervention du citoyen à travers les parlementaires 18
3.2 L'intervention du citoyen par le biais des services déconcentrés de l'Etat 18
3.3 L'intervention du citoyen par le biais des collectivités 19
3.4 L'intervention du citoyen par le biais des médias 19

4 QUELLES SONT LES PRINCIPALES ETAPES DE L'ELABORATION DU BUDGET-PROGRAMMES ? 20

5 CONTEXTE ET HYPOTHESES DE L'ELABORATION DU BUDGET 2021 25
5.1 Contexte de l'élaboration du budget 2021 25
5.2 Hypothèses de l'élaboration du budget 2021 25
5.3 Les priorités du budget 2021 28

6 COMMENT SE PRESENTE LE BUDGET 2021 ? 29
6.1. Equilibre du budget 2021 29
6.2. Ressources du budget 2021 30
6.3. Projection des dépenses 2021 34
6.4. Qu'est-ce que le déficit budgétaire ? 48

7 L'ETAT TOUJOURS PLUS PROCHE DES POPULATIONS 49
7.1. Soutien aux collectivités territoriales 49
7.2. Plan de riposte sanitaire et économique contre la pandémie de COVID-19 . 50
7.3. Comment le Gouvernement lutte contre la pauvreté à travers le budget de l'Etat ? 53

8 RESUME DES NOUVELLES DISPOSITIONS FISCALES (L'ANNEXE FISCALE 2021) 55
8.1. Renforcement de la mobilisation des ressources fiscales 55
8.2. Mesures de soutien à l'économie 56
8.3. Autres mesures : mesures techniques et de rationalisation du dispositif 56

CONCLUSION 58

GLOSSAIRE 59

INFORMATIONS UTILES 62

INTRODUCTION

Le budget est le total de l'argent que l'Etat va gagner (recettes) et toutes les dépenses qu'il va faire pour le bien-être de la population. Par le passé, on l'appelait budget de moyens car on mettait l'accent sur les dépenses effectuées. Aujourd'hui, on l'appelle budget-programmes après les changements qui ont été faits pour mieux gérer l'argent de l'Etat.

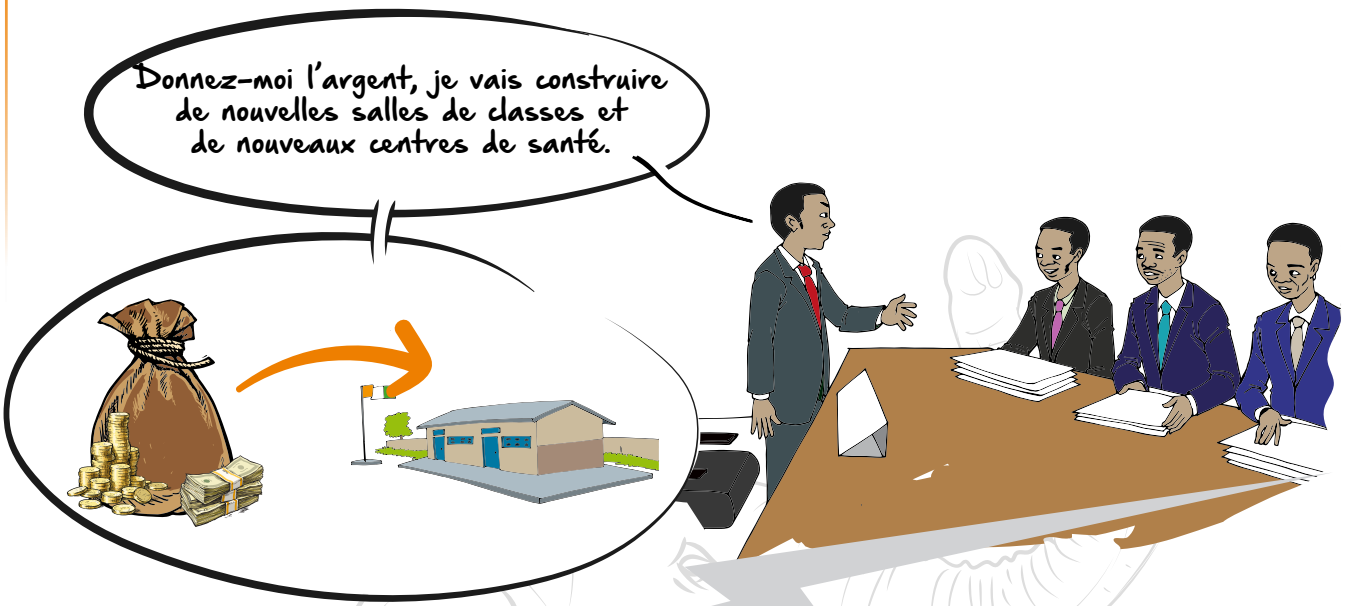
Avec le budget-programmes, on donne des objectifs aux services avec des résultats bien définis à atteindre. Au cours de l'année, et à la fin de l'année, on fait des contrôles pour savoir si ce qui était prévu dans le budget-programmes a été bien fait avec l'argent qu'on a donné. Si ce n'est pas bien fait ou n'est pas fait du tout, on doit dire pourquoi. Dans ce cas, on prend des mesures qui s'imposent et on fait les corrections nécessaires pour atteindre les objectifs qui ont été fixés pour le bien-être des populations.

Le budget 2021 doit permettre de continuer de faire ce qui se trouve dans le document appelé « Programme National de Développement. Ce sont par exemple, l'amélioration des conditions de vie des populations, l'amélioration des services de l'Etat, l'amélioration des conditions pour faciliter les affaires et permettre au privé de se développer et créer du travail. Le budget 2021 prend en compte aussi la maladie à coronavirus (COVID-19) qui crée beaucoup de problèmes dans le monde entier. Ainsi, l'Etat a prévu de l'argent pour lutter contre cette maladie et pour aider les populations et les entreprises qui souffrent de ses effets.

L'Etat travaille à augmenter les recettes du budget afin de mieux répondre aux besoins des populations qui augmentent aussi tous les jours.

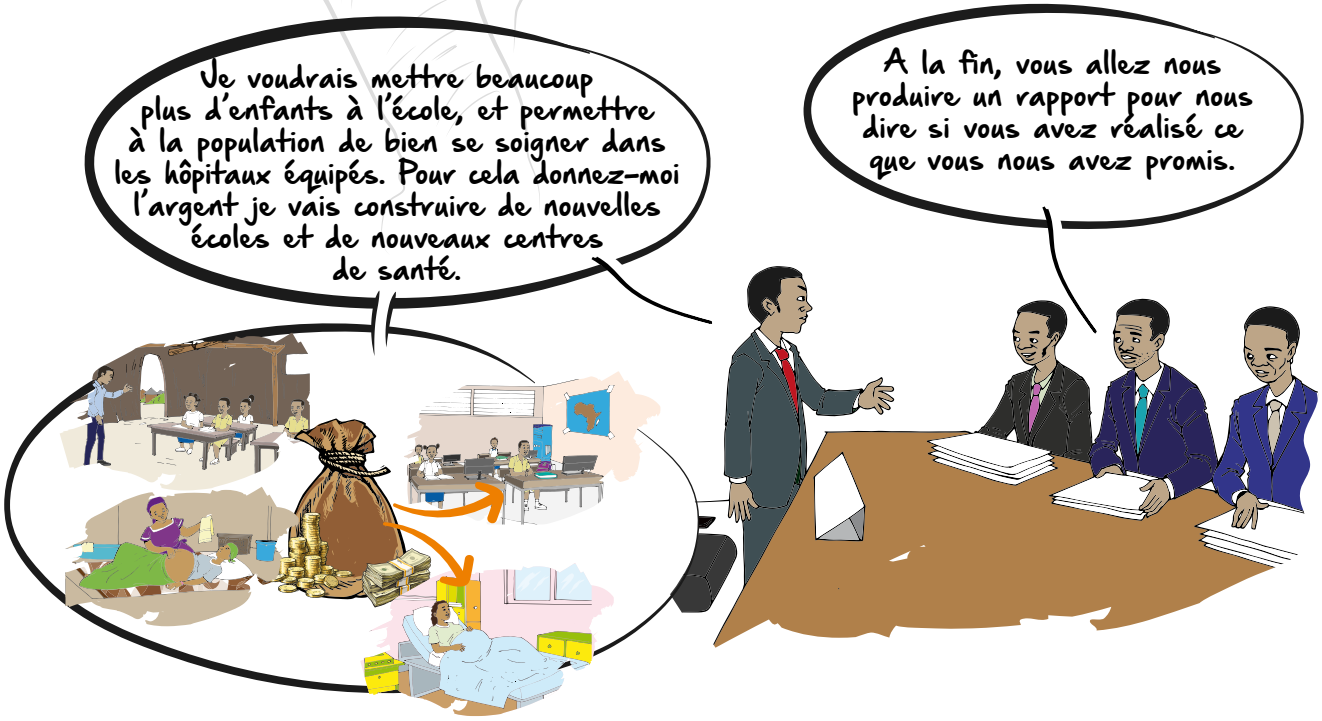
Le Budget jusqu'en 2019

BUDGET DE MOYENS

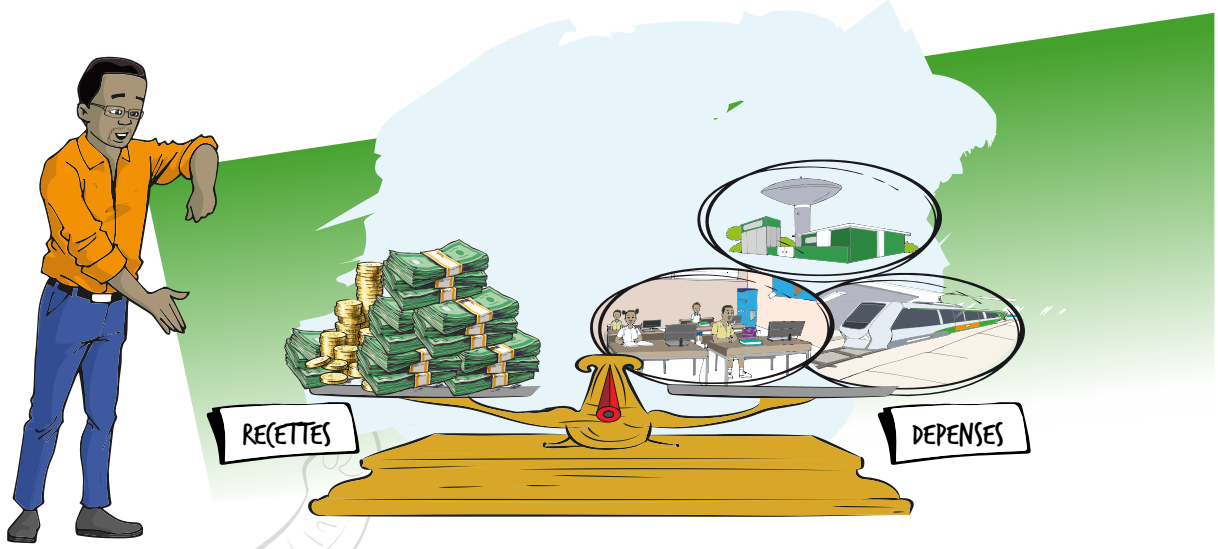


Le Budget à partir de 2020

BUDGET-PROGRAMMES



I- QUELQUES DEFINITIONS ET PRINCIPES ESSENTIELS



1.1. C'est quoi le budget de l'Etat ?

Le budget de l'Etat est un document dans lequel le Gouvernement dit ce qu'il peut gagner comme argent (recettes) et ce qu'il veut faire comme dépenses pour régler les problèmes de développement du pays pendant douze (12) mois, c'est-à-dire de janvier à décembre.

Grâce au budget de l'Etat, le Gouvernement met en œuvre sa politique de développement économique et social. Le budget devient une loi qu'on appelle « Loi de Finances » une fois qu'on le montre aux députés et aux sénateurs et qu'ils disent que c'est bien fait en le votant.

1.2. Qu'est-ce que le budget de moyens ?

Le budget de moyens, c'est le budget qui détermine les moyens que l'Etat donne à ses services pour faire leurs dépenses.

1.3. C'est quoi le budget-programmes ?

Pour mieux travailler et régler les problèmes de la population, le Gouvernement a décidé de changer la manière de faire le budget de l'Etat et de dépenser l'argent. C'est cette nouvelle manière de faire qu'on appelle le budget-programmes.

Maintenant avec le budget-programmes, le Gouvernement regarde d'abord les problèmes de la population. En fonction de ces problèmes, il fixe des objectifs et des résultats qu'il veut atteindre. C'est après cela qu'il donne l'argent à ses services pour faire le travail. L'Etat contrôle le travail de ses services pour être sûr qu'il est bien fait et qu'il règle effectivement les problèmes de la population.

Comme le Gouvernement ne peut pas rencontrer tout le monde, il passe voir les députés et les sénateurs pour prendre leurs avis sur ce qu'il propose pour les populations. Il prépare ensuite le budget en prenant en compte les avis recueillis. C'est après tout cela qu'il va présenter le budget pour que les députés et les sénateurs le votent.



1.4. Qu'est-ce que la Loi de Finances ?

La Loi de Finances, c'est le budget qui est voté par le parlement. Elle autorise le Gouvernement à percevoir l'impôt et à engager des dépenses publiques pendant une période déterminée, et peut contenir d'autres dispositions relatives aux finances publiques.

Ainsi, les députés et les sénateurs surveillent ce que le Gouvernement fait.

1.5. C'est quoi le Budget Citoyen ?

Le Budget Citoyen, c'est un document dans lequel on explique le budget de l'Etat dans un langage simple et facile à comprendre.
C'est ce document qu'on appelle le Budget Citoyen.

1.6. Qu'est-ce que le budget participatif ?

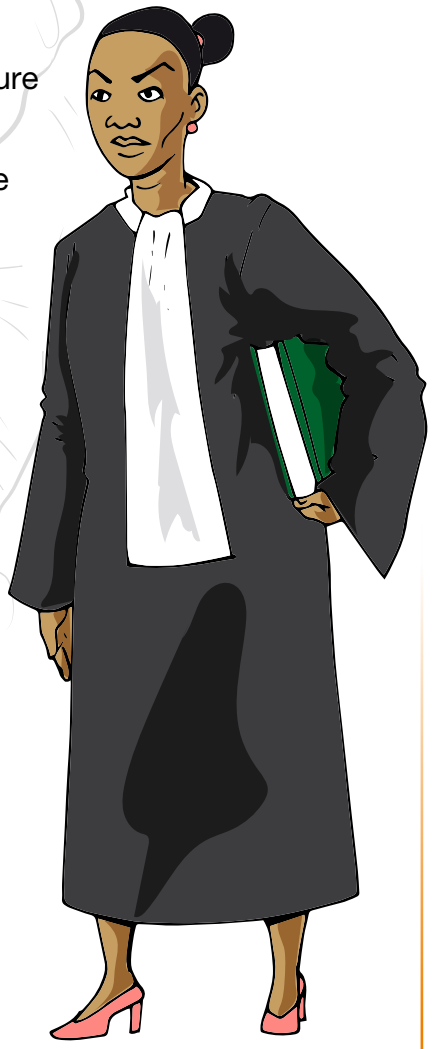
Le budget participatif c'est quand on consulte la population pour prendre en compte ses besoins pour faire le budget. Il s'agit généralement du budget des Collectivités Territoriales (Districts, Régions et Communes). On permet ainsi aux citoyens de dire ce qu'ils veulent qu'on fasse pour eux dans leur localité pour qu'on puisse en tenir compte dans le budget qu'on est en train de préparer.



1.7. Quels sont les principaux textes juridiques qui permettent d'élaborer et d'exécuter le budget-programmes ?

L'élaboration et l'exécution du budget sont fondées sur plusieurs textes dont les principaux sont les suivants :

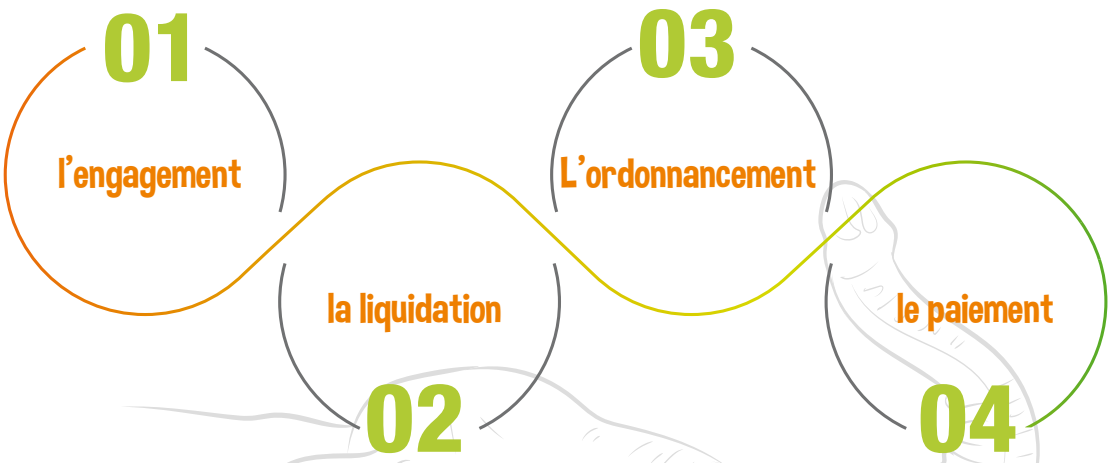
- la Constitution ;
- la Loi organique n° 2014-336 du 06 juin 2014 relative aux Lois de finances ;
- la Loi organique n° 2014-337 du 06 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des finances publiques ;
- la loi n°2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux Etablissements Publics Nationaux et portant création de catégories d'établissements publics nationaux ;
- la loi n°2020-885 du 21 octobre 2020 portant régime financier des collectivités territoriales et des districts autonomes ;
- l'Ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019, portant code des marchés publics ;
- Le Décret n° 2013-461 du 19 juin 2013 déterminant le Processus Annuel d'Elaboration du Budget de l'Etat ;
- le Décret n° 2014-416 du 09 juillet 2014 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique ;
- le Décret n° 2014-417 du 09 juillet 2014 portant Nomenclature Budgétaire de l'Etat ;
- le Décret n° 2014-418 du 09 juillet 2014 portant Plan Comptable de l'Etat ;
- le Décret n° 2014-419 du 09 juillet 2014 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat ;
- le Décret n° 2018-928 du 12 décembre 2018 portant Comptabilité des matières ;
- le Décret n 2019-81 du 23 janvier 2019 portant charte de gestion des programmes et des dotations ;
- le Décret n° 2019-190 du 06 mars 2019 portant déconcentration de l'ordonnancement ;
- le Décret n° 2019-222 du 13 mars 2019 portant modalités de mise en œuvre des contrôles financiers et budgétaires des Institutions, des Administrations Publiques, des établissements publics nationaux et des collectivités territoriales ;
- l'arrêté interministériel n° 001 MBPE/MEF du 14 janvier 2020 portant réforme des procédures et circuits d'exécution des recettes et des dépenses du budget de l'Etat et mise en œuvre du système d'information budgétaire.



1.8. Comment le budget est-il exécuté ?

Le budget de l'Etat est exécuté à l'aide d'un outil informatique dénommé le Système d'Information Budgétaire (SIB) qui relie les différents acteurs traitant les opérations de dépenses du budget de l'Etat.

L'exécution du budget se fait par les étapes selon le schéma suivant :



- **L'engagement** consiste à affecter des crédits au paiement de la dépense.
- **La liquidation** a pour objet de vérifier la réalité de la dette et d'arrêter le montant de la dépense.
- **L'ordonnancement** est l'acte par lequel l'ordonnateur donne l'ordre au comptable de payer la dette de l'Etat, conformément aux résultats de la liquidation.
- **Le paiement :** est l'acte par lequel le comptable prend en charge la dépense après vérification et procède au paiement.

Les acteurs concernés par l'exécution budgétaire sont :

- Le Ministre chargé du Budget ;
- Les ordonnateurs principaux (Présidents d'Institutions et Ministres techniques) ;
- Les ordonnateurs délégués (RPROG) ;
- Les ordonnateurs secondaires (les Préfets et les Ambassadeurs) ;
- Les Gestionnaires de crédits ;
- Les Contrôleurs financiers ou budgétaires ;
- Les Comptables publics.

Les ordonnateurs

Ce sont les Présidents des Institutions et les Ministres qui sont ordonnateurs principaux des dotations, des crédits des programmes et des budgets annexes de leur institution ou de leur ministère.

Les gestionnaires de crédits

Ils ont pour mission d'engager la dépense pour le compte des institutions et des ministères.

Les Contrôleurs Financiers et les Contrôleurs Budgétaires

Le contrôle des opérations budgétaires des institutions, des Ministères, des services centraux et déconcentrés, des collectivités territoriales ainsi que des représentations à l'extérieur se fait par le contrôleur financier.

Le contrôle des opérations budgétaires des Etablissements Publics Nationaux (EPN) est exercé par le contrôleur budgétaire.

Il s'assure que la dépense est prévue et que le service a été réellement fait.

Les Comptables Publics

Est comptable public, tout fonctionnaire ou agent régulièrement nommé par le Ministère de l'Economie et des Finances et ayant pour qualité le recouvrement des ordres de recettes, le paiement des dépenses au nom de l'Etat, des collectivités et des EPN.

L'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses de l'Etat sont effectués au niveau de chaque institution ou Ministère par l'ordonnateur ou son délégué, sauf en matière de dépenses de personnel, de remboursement de la dette, d'abonnement d'eau, d'électricité et de téléphone.

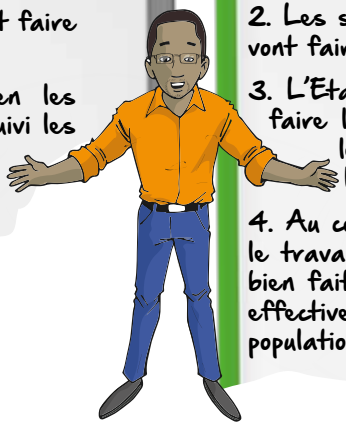
2- QU' EST-CE QUI CHANGE EN PASSANT DU BUDGET DE MOYENS AU BUDGET-PROGRAMMES ?

Avec le budget-programmes, beaucoup de choses changent :

BUDGET DE MOYENS (AVANT 2020)	BUDGET-PROGRAMMES (DEPUIS 2020)

LA FAÇON DE FAIRE

1. On donne les moyens aux services
2. Les services disent ce qu'ils vont faire avec l'argent qu'ils ont reçu
3. À la fin, on regarde combien les services ont dépensé et s'ils ont suivi les règles.

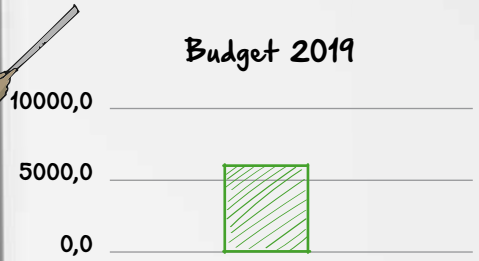


1. On regarde d'abord les problèmes de la population à résoudre
2. Les services de l'Etat disent ce qu'ils vont faire pour régler ces problèmes
3. L'Etat donne l'argent à ses services pour faire le travail qui va permettre de régler les problèmes en fixant les objectifs et les résultats à atteindre
4. Au cours de l'année l'Etat suit et contrôle le travail de ses services pour savoir s'il est bien fait et à la fin de l'année, s'il a permis effectivement de régler les problèmes de la population

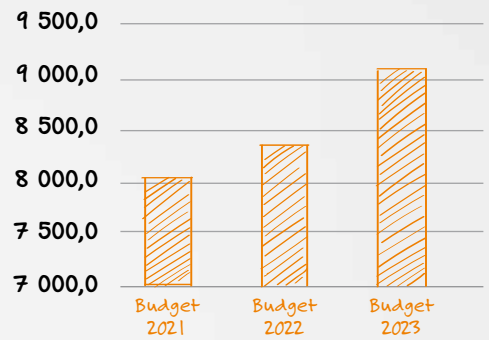
SUR COMBIEN D'ANNÉES

L'Etat présente ce qu'il va faire pour une seule année.





L'Etat présente ce qu'il va faire pour trois ans.



BUDGET DE MOYENS (AVANT 2020)

BUDGET-PROGRAMMES (DEPUIS 2020)

COMMENT LE BUDGET EST PRÉSENTÉ ?

Avant 2020, le budget se présentait sous formes de :

1- Titres (grands groupes de dépenses)

2- Sections (ministères et institutions)

3- Destinations (bénéficiaires)

A partir de 2020, le budget se présente sous formes de :

1- Programmes/ Dotations

2- Actions

3- Activités

N.B : Les informations sur les natures de dépenses existent toujours

COMMENT LE GOUVERNEMENT PREND EN COMPTE LES AVIS DE LA POPULATION A TRAVERS LE PARLEMENT PENDANT QU'IL EST EN TRAIN DE PREPARER LE BUDGET ?

Avant 2020, il n'existait pas d'échanges avec les parlementaires pour recueillir les avis de la population avant l'élaboration du budget.

Désormais avant la fin du mois de juin, le Gouvernement va devant les députés et les sénateurs pour dire comment il prépare le budget et ce qu'il va faire les trois prochaines années. Il demande leurs avis. C'est ce qu'on appelle le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

CEUX QUI FONT ET EXÉCUTENT LE BUDGET

Jusqu'en 2019, les principaux acteurs étaient :

* Ceux qui décidaient : ordonnateur unique (Ministre en charge du Budget),
* Ceux qui exécutaient : l'administrateur de crédits.
* Comment se faisait le contrôle ? : Contrôle à priori (contrôle avant la dépense)

A partir de 2020 les principaux acteurs sont :

* Ceux qui décident : ordonnateurs principaux : les Présidents d'institutions, et tous les Ministres, Ceux qui exécutent : Responsable de programme (RProg), le Responsable du Budget Opérationnel de Programme (RBOP), le Responsable d'EPN (REPN), le Responsable d'Unité Opérationnelle (RUO).
* Comment va se faire le contrôle :

Contrôle à priori (contrôle avant la dépense)

Contrôle à posteriori (contrôle après la dépense)

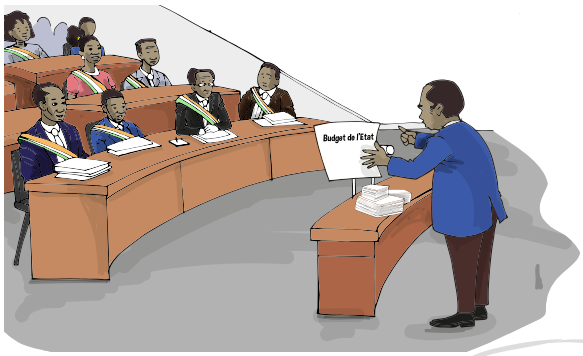
Elargissement du contrôle aux institutions et aux collectivités

N.B : Avec le budget-programmes, chaque structure est appelée à mettre en place un contrôle interne

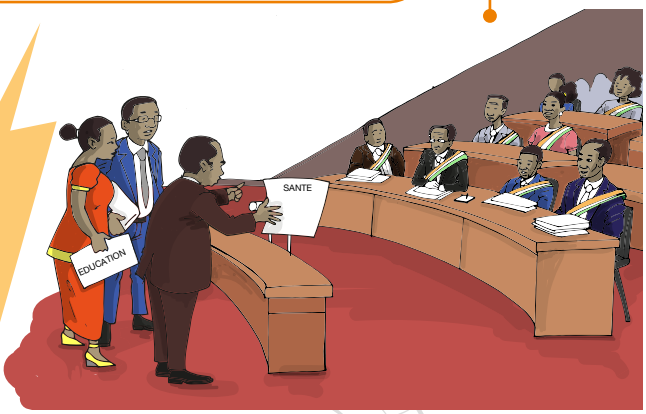
BUDGET DE MOYENS (AVANT 2020)

BUDGET-PROGRAMMES (DEPUIS 2020)

COMMENT LE BUDGET EST VOTÉ PAR LE PARLEMENT ?



C'est le ministre en charge du budget qui va seul devant les députés et les sénateurs pour présenter le budget

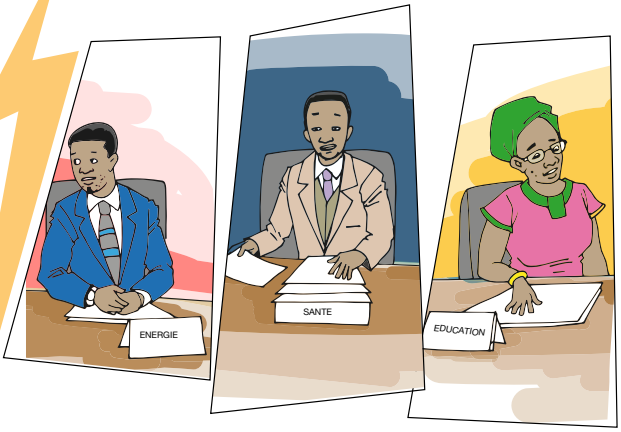


Tous les ministres vont devant les députés et les sénateurs pour présenter leurs budgets. Chacun dit ce qu'il va faire avec l'argent qu'on va lui donner.

FONCTION D'ORDONNATEUR DES DÉPENSES : CELUI QUI AUTORISE LES DÉPENSES



Le Ministre en charge du budget est l'ordonnateur unique

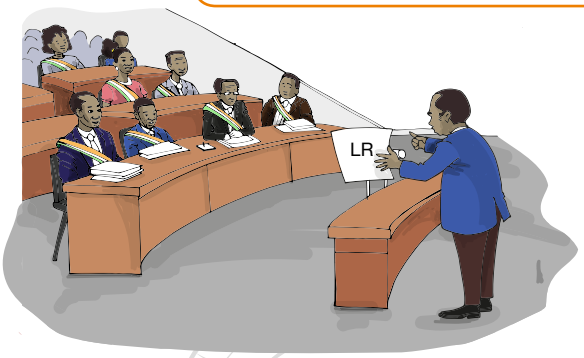


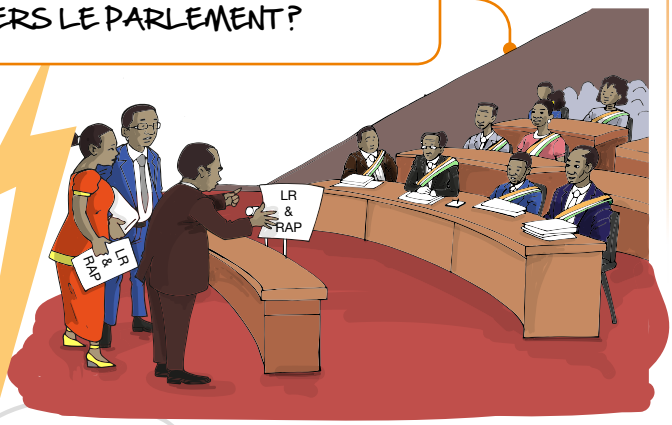
Tous les Ministres sont ordonnateurs de leurs dépenses

BUDGET DE MOYENS (AVANT 2020)

BUDGET-PROGRAMMES (DEPUIS 2020)

COMMENT LE GOUVERNEMENT REND COMPTE À LA POPULATION À TRAVERS LE PARLEMENT ?





A la fin de l'année, c'est le ministre en charge du budget qui va seul devant les députés pour présenter ce qui a été fait avec l'argent qui a été donné.

Comme le Gouvernement ne peut pas rencontrer tout le monde, à la fin de l'année, chaque ministre va devant les députés et les sénateurs (les représentants du peuple) pour présenter et dire ce qu'il a fait avec l'argent du budget.

3 COMMENT LES CITOYENS PEUVENT-ILS PARTICIPER AU PROCESSUS BUDGETAIRE ?

En Côte d'Ivoire, le budget de l'Etat se décompose en quatre grandes étapes à savoir : la préparation par le Gouvernement, l'adoption par l'Assemblée Nationale, l'exécution par le Gouvernement et l'audit et le contrôle par la Cour des Comptes et le Parlement.
Il est important pour les citoyens de comprendre les étapes du budget pour pouvoir discuter et influencer les choix du Gouvernement, le vote des parlementaires sur l'argent collecté et son utilisation. La participation des citoyens permet de s'assurer que le budget a pris en considération leurs priorités dans les besoins identifiés.

L'intervention du citoyen peut se faire à travers les parlementaires (Députés et Sénateurs), les services déconcentrés de l'Etat (préfectures, sous-préfectures, Directions régionales et départementales) et décentralisés que sont les districts, régions, départements, communes, ainsi qu'à travers les médias (télévision, radio, presse écrite).

3.1 L'intervention du citoyen à travers les parlementaires

Les parlementaires (députés et sénateurs) peuvent également recueillir et transmettre les besoins des citoyens à l'occasion des différentes discussions sur le budget au parlement. Ainsi, avant le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), les parlementaires (députés et sénateurs) peuvent échanger avec leurs populations pour prendre en compte leurs préoccupations.



3.2 L'intervention du citoyen par le biais des services déconcentrés de l'Etat

Les citoyens peuvent, à travers leurs représentants, écrire aux Préfets, Sous-préfets, Directeurs régionaux et départementaux, pour faire remonter leurs besoins. Ainsi, à travers ces courriers adresser aux représentants de l'Etat, ils peuvent recenser et prioriser leurs besoins en infrastructures et en équipements, que ces derniers pourront transmettre aux décideurs.



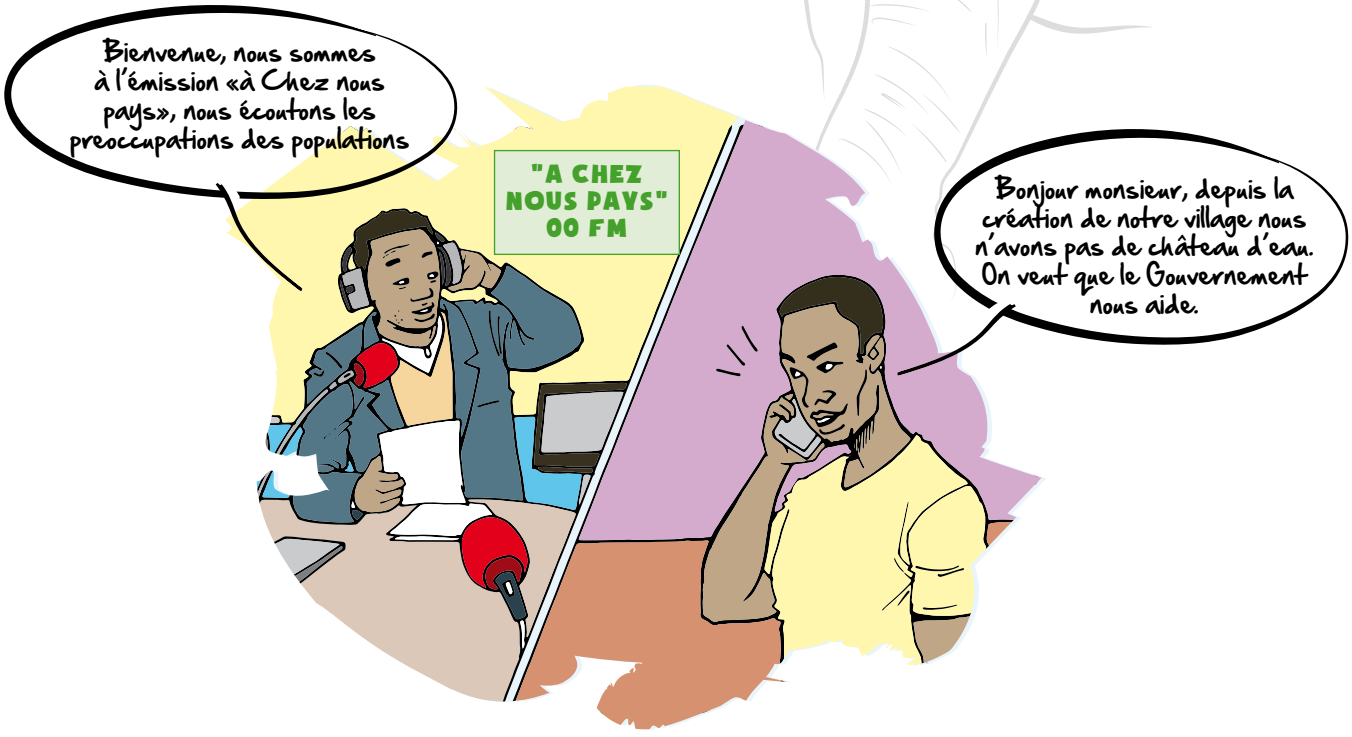
3.3 L'intervention du citoyen par le biais des collectivités



Le programme triennal est un plan de développement comprenant des actions et des activités en vue, d'améliorer le milieu de vie des habitants, qu'un conseil veut réaliser sur une période glissante de trois (03) ans. Il est adopté annuellement par le vote du conseil (district, régional ou municipal). Ce programme couvre : les actions sociales (subventions, dons et aides) et les investissements prévus par la collectivité. C'est sur la base de ce document que le budget de la collectivité est préparé. Le programme triennal est tiré du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT), qui prend en compte tous les besoins des populations sur la période. Les populations participent à l'élaboration de ce schéma qui prend en compte leurs besoins les plus urgents. C'est à ce niveau que les citoyens doivent intervenir pour que leurs besoins soient pris en compte dans le document.

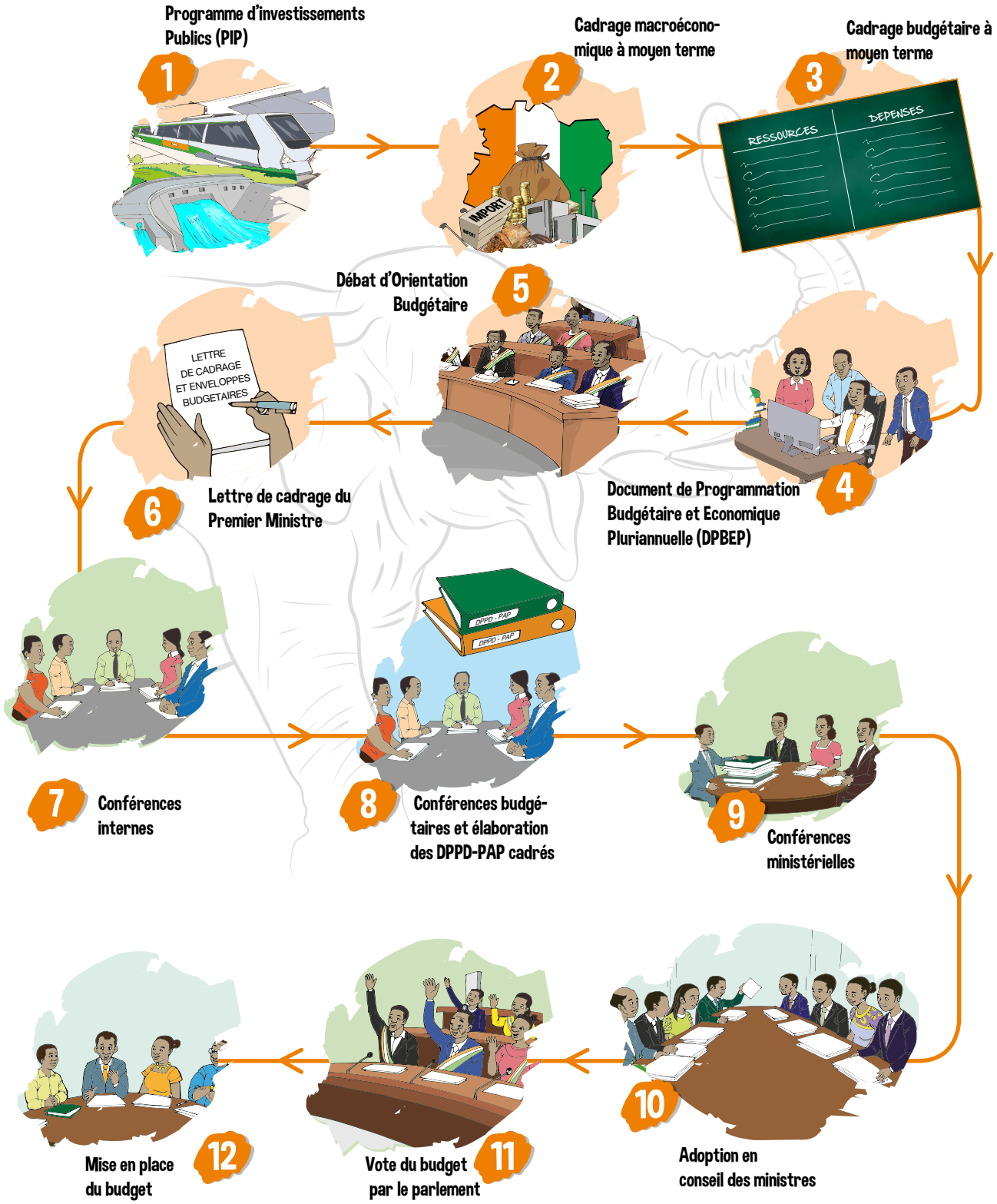
3.4 L'intervention du citoyen par le biais des médias

Pour s'informer sur les questions du budget de l'Etat et / ou exprimer ses besoins prioritaires, le citoyen peut se servir aussi des canaux de communication que sont les radios rurales et communautaires, les chaines de radio et télévisions publiques et privées, la presse écrite et la presse en ligne.



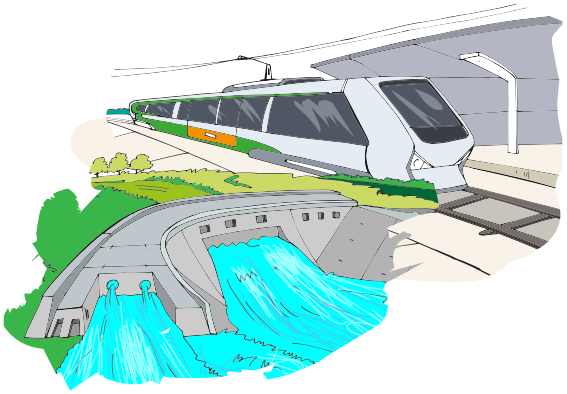
4- QUELLES SONT LES PRINCIPALES ETAPES DE L'ELABORATION DU BUDGET-PROGRAMMES ?

L'élaboration du budget suit les principales étapes suivantes :



Etape 1 Programme d'Investissements Publics (PIP) (au plus tard mi-mars)

On élabore le Programme d'Investissements Publics (PIP) qui est un document qui dit ce que l'Etat veut faire comme investissements tels que les routes, les écoles, les hôpitaux, les pompes villageoises etc., sur les trois années qui viennent.



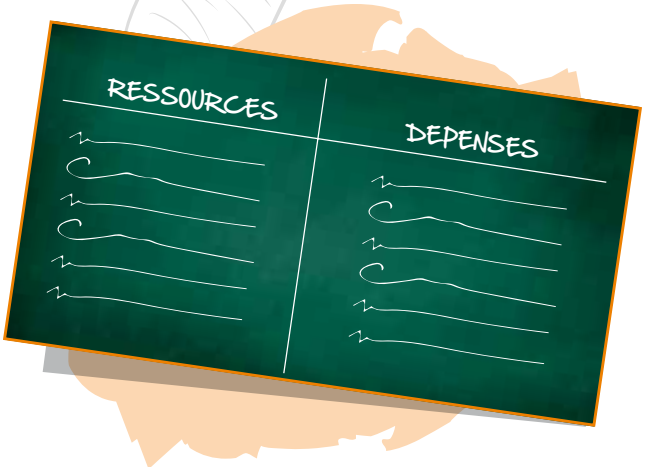


Etape 2 Cadrage macroéconomique à moyen terme (au plus tard fin-mars)

Le cadrage macroéconomique décrit la situation globale de l'économie du pays pour l'année en cours et les années à venir.

Etape 3 Cadrage budgétaire à moyen terme (au plus tard fin-avril)

Le cadrage budgétaire prévoit les grandes masses de recettes et les engagements prioritaires de développement économique et social du Gouvernement.



Etape 4 Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) (au plus tard mi mai)



Le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle présente sur trois années les recettes attendues décomposées par grandes catégories d'impôts et de taxes. Il présente également les dépenses budgétaires décomposées par grandes catégories de dépenses.



Etape 5 Débat d'Orientation Budgétaire (avant fin juin)

Il s'agit des Débats d'Orientation Budgétaire qui se tiennent avec le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) pour présenter la vision économique et financière des prochaines années et les grandes orientations du budget.

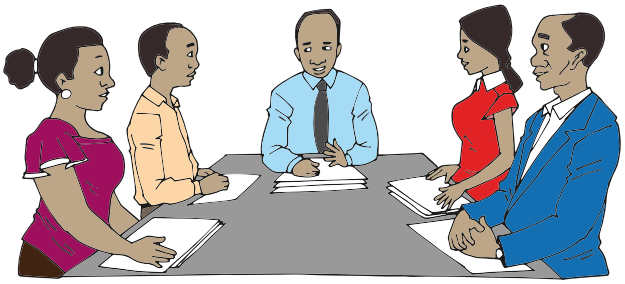
Etape 6 Lettre de cadrage du Premier Ministre et enveloppes budgétaires (au plus tard fin juin)

Le Premier Ministre informe par écrit (lettre de cadrage) chaque Ministre des moyens (l'enveloppe budgétaire) qu'il aura pour réaliser ses missions après avoir déterminé le montant global des ressources de l'Etat. Il donne des orientations pour que les choses se fassent selon la vision du Gouvernement.



Etape 7 Conférences internes

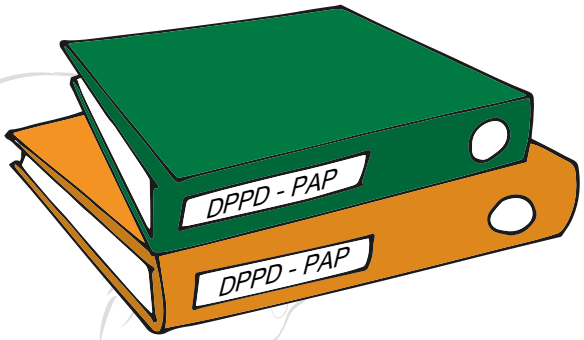
Les conférences internes sont un cadre de discussion à l'intérieur des Ministères et Institutions.



Etape 8 Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses - Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) et conférences budgétaires

Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses - Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP)

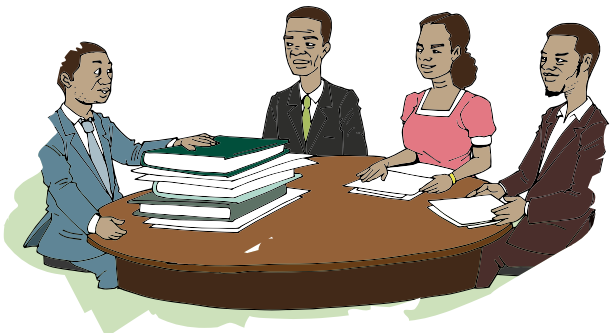
Le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses - Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP), est fait par les ministères à partir du DPBEP.
Il présente l'évolution budgétaire des programmes des ministères sur une période minimale de trois ans.





Conférences Budgétaires

Les conférences budgétaires sont un cadre de discussions entre ceux qui préparent le budget de l'Etat (Direction Générale du Budget et des Finances) et les différents Ministères (à travers les directions chargées des finances) sur le respect des orientations du Premier Ministre et la répartition des enveloppes entre les activités.



Etape 9 Conférences ministérielles

Après les conférences budgétaires, les actions et activités prioritaires qui n'ont pu être suffisamment prises en compte font l'objet d'un arbitrage avec le Ministre qui s'occupe du budget. C'est à dire que le Ministre du budget reçoit ses collègues Ministres pour décider de comment les prendre en compte.

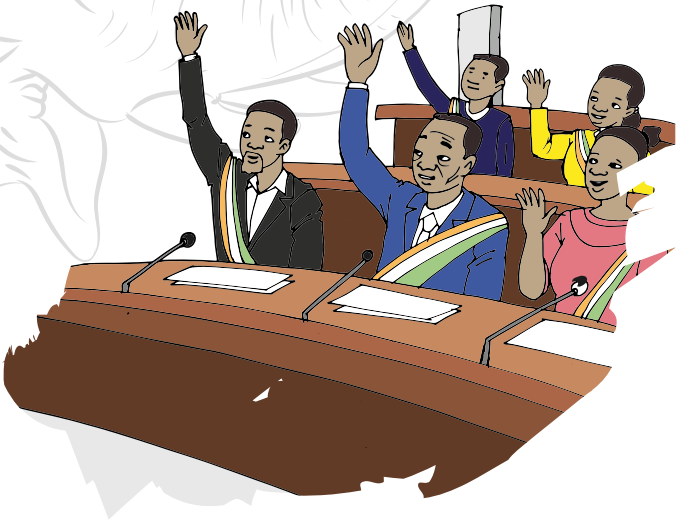
Etape 10 Examen et adoption du projet de budget (au plus tard la première quinzaine du mois de septembre)



Après les conférences ministérielles, le Ministre en charge du budget présente l'avant-projet de budget au Conseil des Ministres. Quand le Conseil des Ministres est d'accord après discussion, l'avant-projet de budget devient alors projet de budget. Il va être déposé au Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) qui va l'examiner et le voter.

Etape 11 Vote du budget par le parlement

C'est l'acte par lequel le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) donne son accord au Gouvernement pour la mobilisation des ressources prévues et pour leur utilisation au cours de l'année budgétaire concernée. Après le vote du Parlement, le budget devient une loi, c'est la Loi de Finances qui est ensuite promulguée (signée et publiée) par le Président de la République.



Etape 12 Mise en place du budget

Après son vote par le Parlement et sa promulgation par le Président de la République, la Direction Générale du Budget et des Finances met en place le budget en vue de son exécution par les structures.



5- CONTEXTE ET HYPOTHESES DE L'ELABORATION DU BUDGET 2021

5.1 Contexte de l'élaboration du budget 2021

L'élaboration du budget pour l'année 2021 intervient dans un environnement mondial marqué par la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19).

Au plan national, pour lutter contre la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), le Gouvernement a mis en place un plan de 1 700 milliards pour soutenir l'ensemble des secteurs de l'économie appelé Plan de Soutien Economique Social et Humanitaire (PSEH). Il vise à reduire les effets de la maladie.

Aussi, la consolidation du dynamisme de l'activité économique et de son impact sur la réduction de la pauvreté se poursuit avec la réalisation de grands projets publics tels qu'inscrits dans le Plan National de Développement (PND) et l'amélioration continue du climat des affaires.

Au plan politique, des dispositions visant un climat social apaisé et inclusif après les élections sont mises en œuvre.

Au plan budgétaire, le budget 2021 est élaboré en mode budget-programmes afin de renforcer l'efficacité de la dépense publique à travers l'identification d'objectifs et résultats à atteindre.

5.2 Hypothèses de l'élaboration du budget 2021

Pour faire le budget de l'année 2021, le Gouvernement a tenu compte de beaucoup de choses, notamment des taux de croissances économiques internationale et nationale, des cours moyens de certaines matières premières (cacao, pétrole...), du taux de change entre le dollar des Etats Unis et le franc FCFA.

Richesse nationale

• La richesse nationale passe de 36 016,2 à 38 364,4 milliards en 2021, soit une évolution de 6,5%.



Le taux d'inflation

• Les prix des marchandises vont augmenter en moyenne de 0,9% en 2021.

Le Pétrole

Production

• La production de pétrole brut passe de 10 778,0 à 10 223,7 milliers de barils, soit une baisse de -5,1% en 2021 par rapport à 2020.



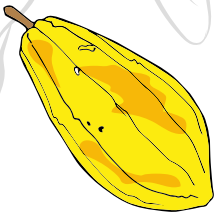
Cours moyen

• Le cours moyen du pétrole brut attendu en 2021 est à 46,7 dollars US le baril, après 41,7 dollars US le baril en moyenne estimé pour 2020.

Le cacao

Production

• La production de cacao passe de 2 050 à 2 100 milliers de tonnes en 2021 soit une hausse de 2,4%.



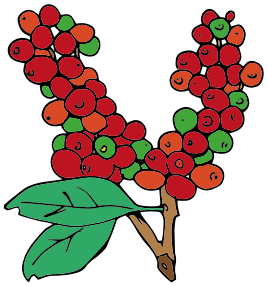
Cours moyen

• Le cours du cacao sur le marché international projeté à 2,3 dollars US/Kg en 2021 contre 2,4 dollars US/Kg en 2020.

Le Café

Production

• La production de café passe de 84,7 à 57 milliers de tonnes en 2021 soit une baisse de 32,7%.

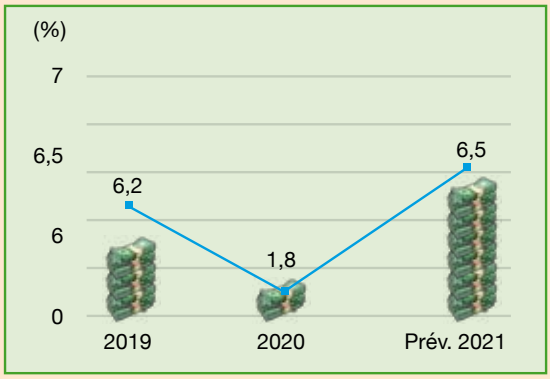


Cours moyen

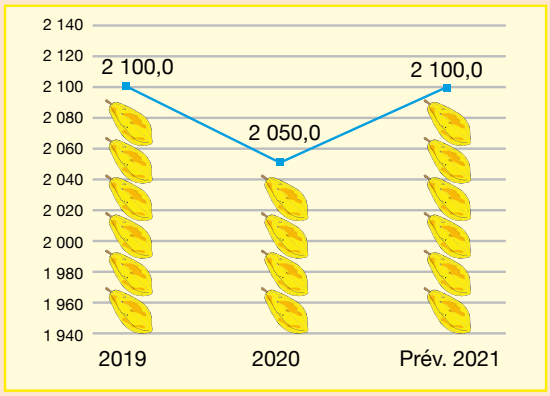
• Le cours du café sur le marché international est projeté à 1,8 dollars US /Kg en 2021 contre 1,7 dollars US/Kg en 2020.

PRODUCTION

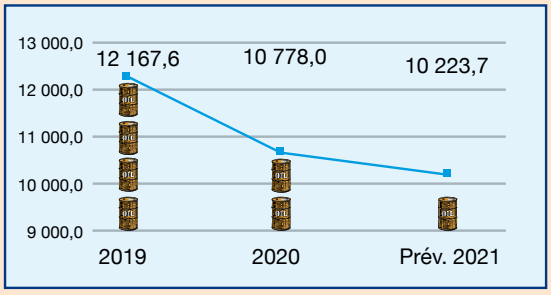
Evolution du taux de croissance du PIB nominal (en pourcentage)



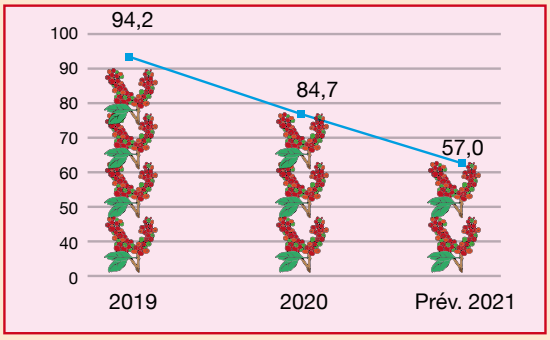
Evolution de la production de cacao (en millier de tonnes)



Evolution de la production du pétrole brut (en millier de barils)

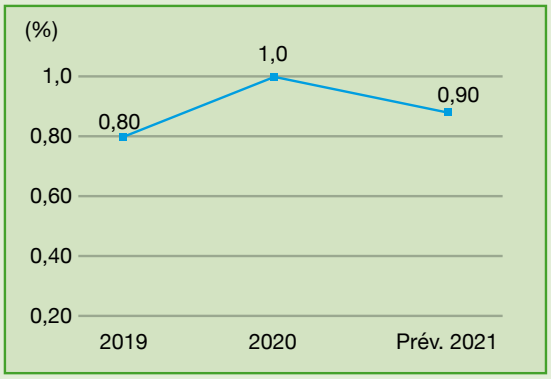


Evolution de la production de café (en millier de tonnes)

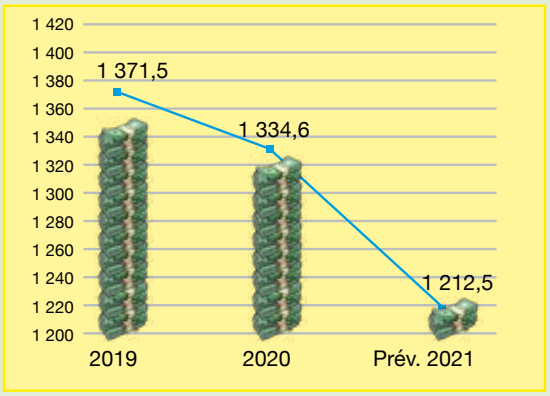


COURS MOYEN

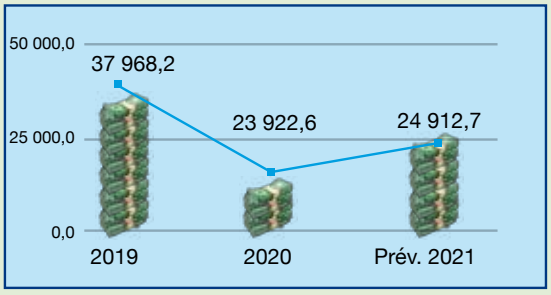
Evolution du taux d'inflation (en pourcentage et en moyenne annuelle)



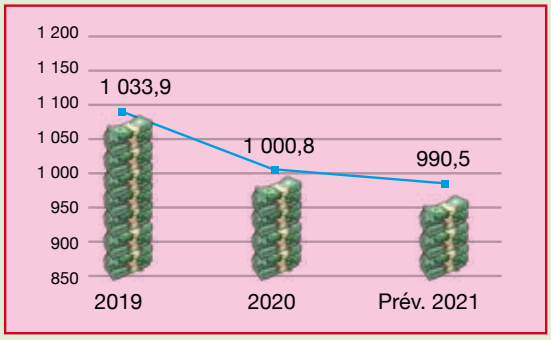
Evolution du cours du cacao (en F CFA/Kg)



Evolution du cours du pétrole brut



Evolution du cours du café (en FCFA/Kg)



5.3 Les priorités du budget 2021

Les priorités du budget 2021 sont basées sur la poursuite de l'amélioration des conditions de vie des populations à travers l'accroissement du recouvrement des recettes intérieures, la poursuite de la maitrise des charges de fonctionnement et l'intensification des investissements, tout en veillant à préserver la soutenabilité de l'endettement public. Ces priorités concernent :



le renforcement des infrastructures socio-économiques ;



l'accélération du développement du capital humain et le développement du bien-être social ;



l'accélération de l'industrialisation ;



le développement national harmonieux et la préservation de l'environnement ;



le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale ;



la poursuite de la création de l'emploi ;



la poursuite du renforcement de l'accès à l'école ;



le renforcement du système national de santé ;



le renforcement de l'accès au logement des populations.

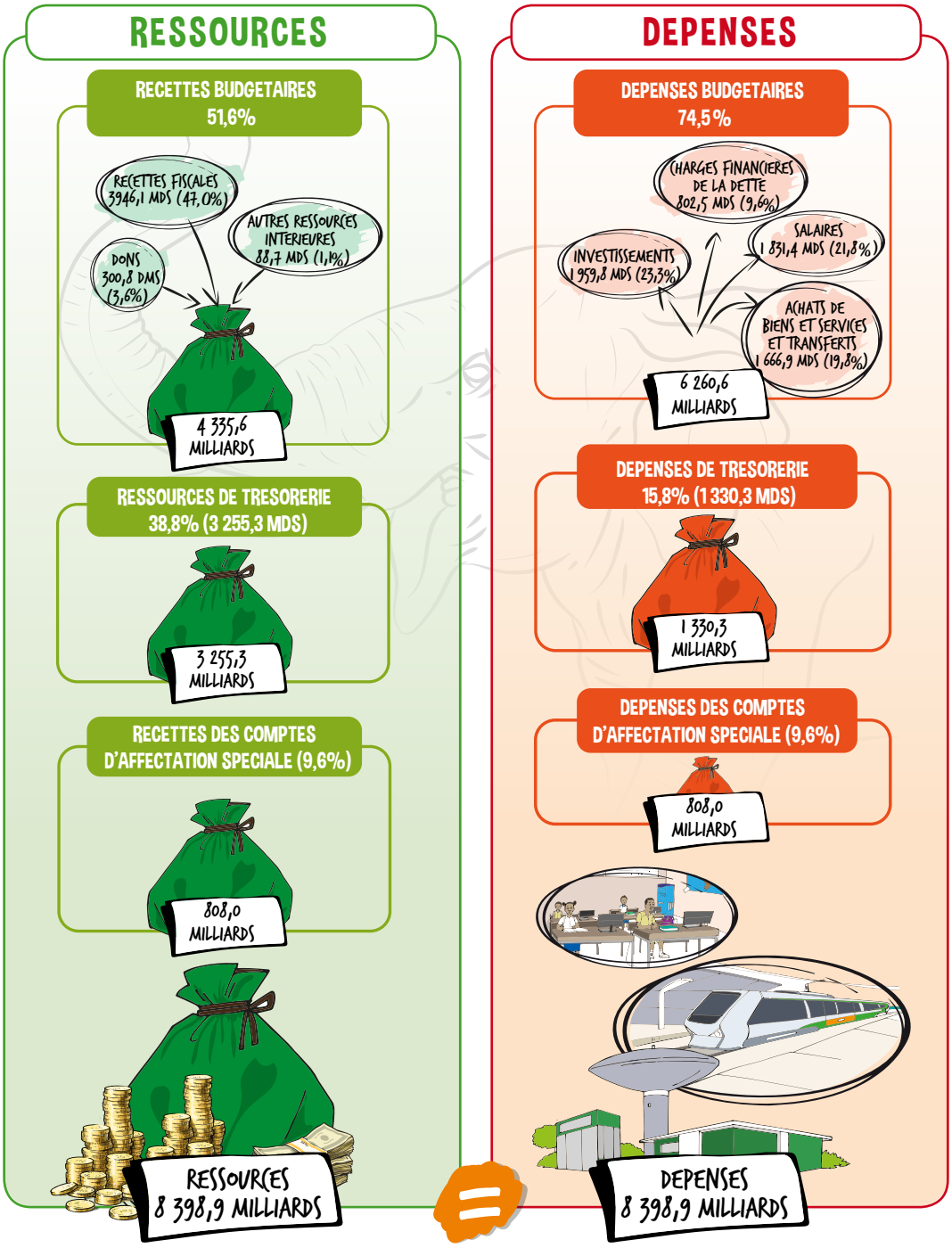


la relance économique suite à la pandémie de la COVID-19

6- COMMENT SE PRESENTE LE BUDGET 2021 ?

6.1. Equilibre du budget 2021

À partir partir des hypothèses et des priorités qui ont été présentées, le budget 2021 a été arrêté en équilibre en ressources et en dépenses (ressources égalent aux dépenses) à 8 398,9 milliards de FCFA contre un montant de 8 061 milliards de FCFA pour le budget de 2020. Le budget 2021 augmente donc de 337,9 milliards de FCFA, soit 4,2% par rapport au budget 2020.



Le budget 2021 s'équilibre en Ressources et en Dépenses à 8 398,9 milliards en 35 dotations et 149 programmes.

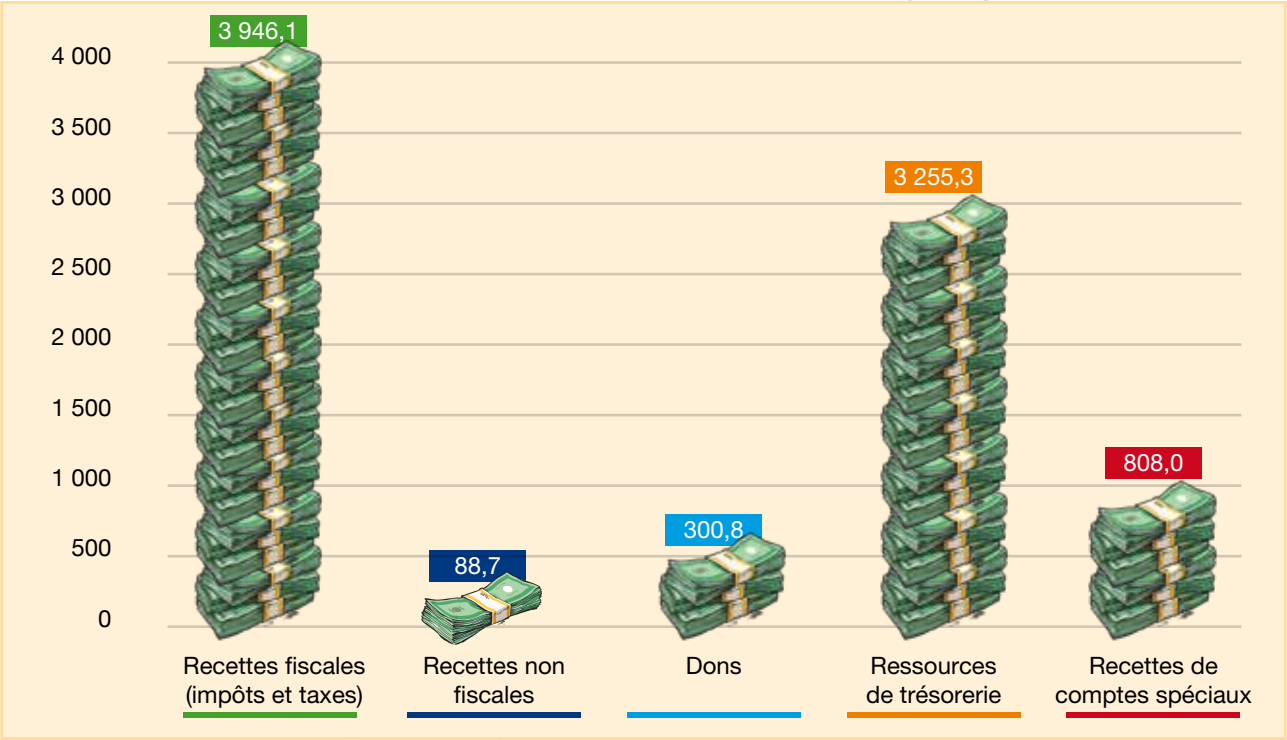
6.2. Ressources du budget 2021

De quoi sont constituées les ressources de l'Etat ?

Les ressources du budget de l'Etat sont constituées de :

- recettes fiscales (impôts et taxes) : 3 946,1 milliards ;
- recettes non fiscales : 88,7 milliards ;
- dons : 300,8 milliards ;
- ressources de trésorerie : 3 255,3 milliards ;
- recettes des comptes spéciaux : 808,0 milliards.

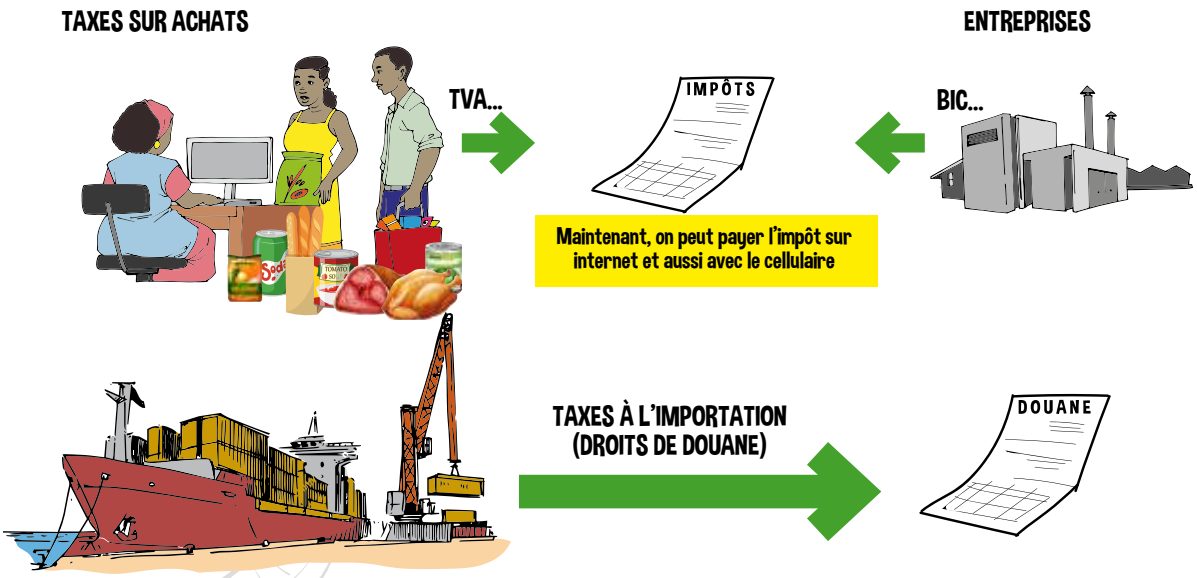
Les ressources du budget de l'Etat en 2021 — **En milliards de F CFA**



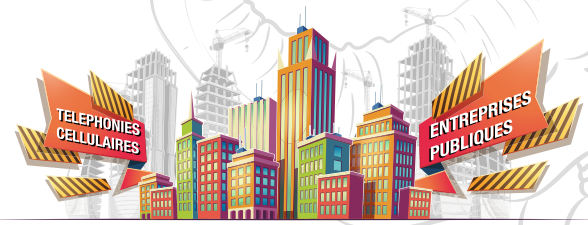
D'où proviennent les ressources de l'Etat ?

• Recettes fiscales

Le Gouvernement perçoit des recettes provenant essentiellement des impôts et taxes payés par les entreprises et les citoyens. Ce sont ceux-là qu'on appelle les contribuables. Il s'agit, notamment de l'impôt sur le bénéfice industriel et commercial (BIC), des impôts sur les revenus et salaires, des taxes à l'exportation du cacao et autres produits d'exportation, de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), des taxes sur les produits pétroliers, des taxes sur les télécommunications, des taxes à l'importation sur les marchandises générales et sur les produits pétroliers.



• Recettes non fiscales



L'Etat collecte aussi des recettes qu'on appelle recettes non fiscales qui sont constituées de dividendes (part de bénéfice) payés par les entreprises publiques, des redevances payées par les compagnies de téléphonie mobile, et d'autres recettes.

• Dons

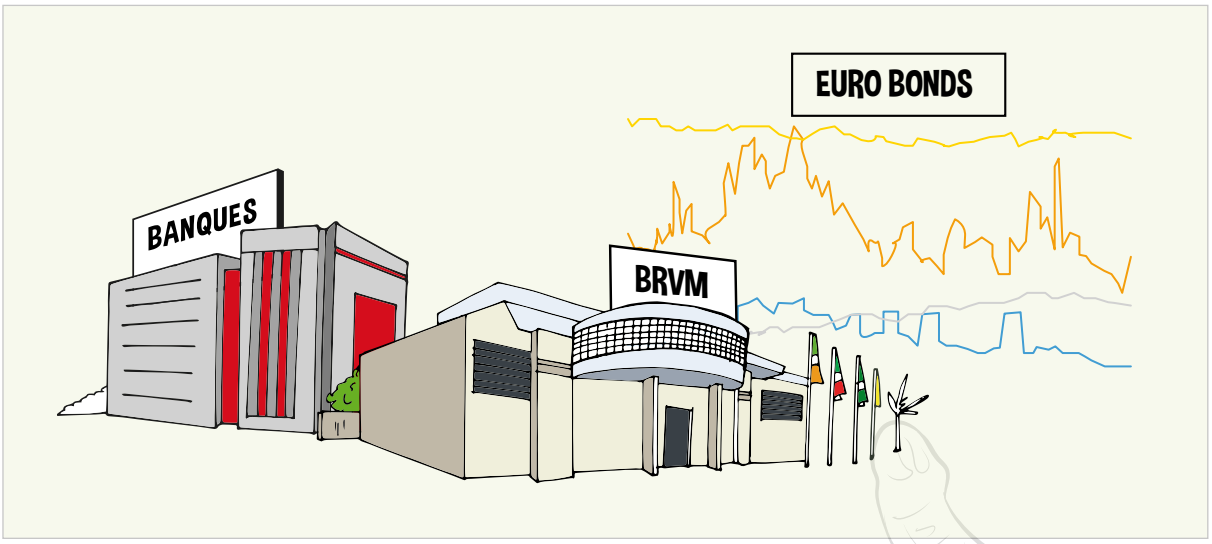
Certaines organisations internationales et grands pays donnent souvent de l'argent sous forme de dons à l'Etat pour l'aider à améliorer davantage le bien-être des populations.



• Ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie prévues en 2021 sont de 3 255,3 milliards et comprennent les produits de privatisation et vente d'actifs, les remboursements des prêts que l'Etat a pris pour donner aux entreprises (le produit des remboursements des prêts rétrocédés). Les ressources de trésorerie comprennent, les emprunts sur les marchés monétaire et financier, les emprunts programmes et emprunts projets. C'est-à-dire que le Gouvernement prend crédit avec les banques et les investisseurs (emprunts sur le marché financier et monétaire) et reçoit aussi de l'argent des bailleurs de fonds et d'autres grands pays (emprunts programmes et emprunts projets).

- Emprunts sur les marchés monétaire et financier



- Emprunts programmes, emprunts projets et dons

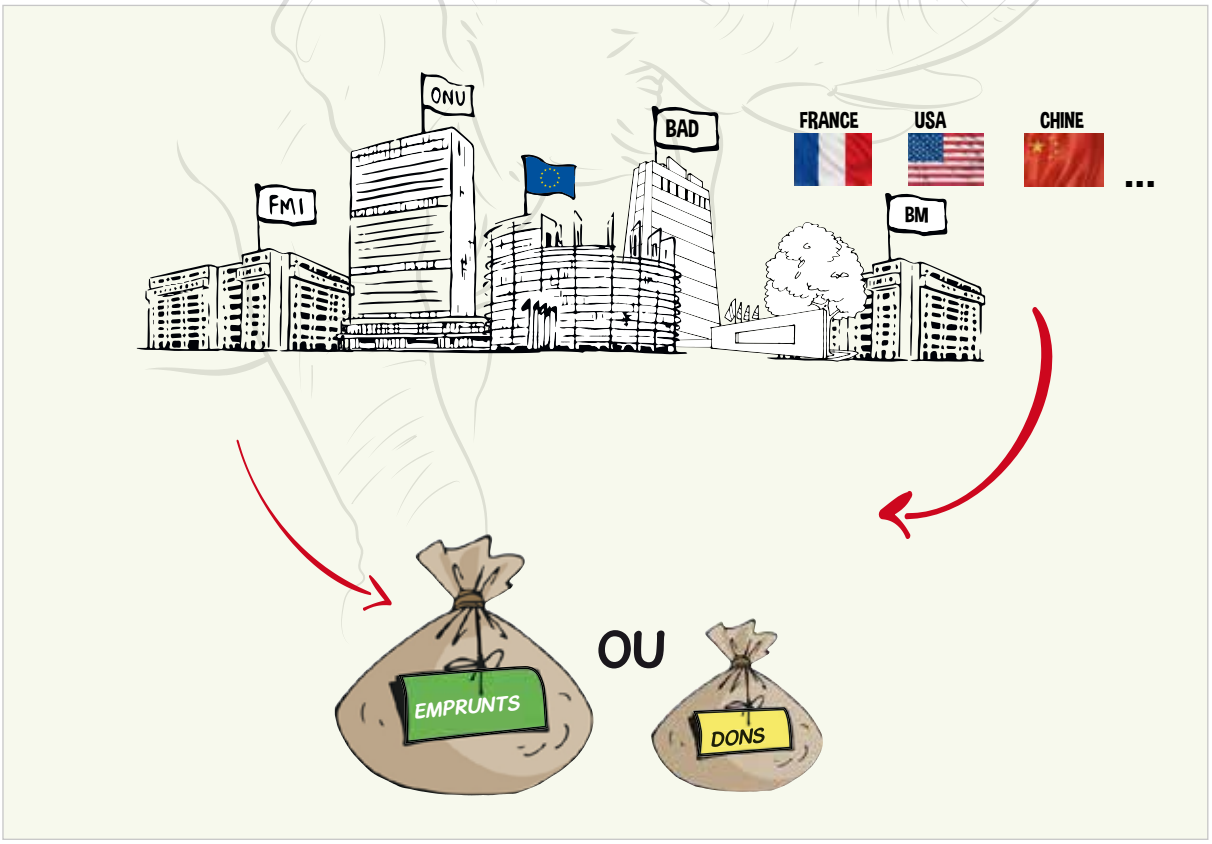


Tableau 1 : Evolution des ressources du budget de l'Etat en 2021

NATURES DES RESSOURCES	BUDGET (en milliards de FCFA)	
	2020	2021
RECETTES BUDGETAIRES	**4 379,5**	**4 335,6**
Recettes fiscales	**3 940,8**	**3 946,1**
Dont Impôts sur bénéfices (hors pétrole)	414,4	317,6
Revenu du pétrole et gaz	91,4	99,8
TVA (hors part secteur électricité)	533,9	555,8
Taxes sur produits pétroliers	289,6	280,8
Taxes sur marchandises générales	993,6	1 008,2
Droit Unique de Sortie (DUS)	419,2	456,2
Autres ressources intérieures (recettes non fiscales)	**79,0**	**88,7**
Dont Recettes non fiscales du Trésor	49,1	54,8
Revenu du domaine	29,7	33,8
Dons	**359,7**	**300,8**
Dons programmes	169,3	156,9
AFD (C2D)	*147,6*	*149,8*
Gouvernement espagnol (PCD)	*7,3*	*0,0*
Union Européenne	*14,4*	*7,1*
Dons projets	190,4	143,9
RESSOURCES DE TRESORERIE	**2 921,7**	**3 255,3**
Dont Privatisation et vente d'actifs	126,3	126,3
Versement des entreprises en remboursement de la dette rétrocédéee	1,5	10,0
Emprunts sur marchés monétaire et financier	1 494,4	1 977,3
Emprunts programmes	321,8	283,6
FMI	152,5	
Banque Mondiale	113,5	150,0
BAD	49,2	25,0
AFD	6,6	39,8
Emprunts projets	977,8	858,1
RECETTES DES COMPTES D'AFFECTAION SPECIALE	**759,7**	**808,0**
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	7,7	7,7
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	147,1	169,9
Recettes affectées aux Collectivités	159,9	182,7
Autres recettes affectées et parafiscalité	284,6	268,9
TOTAL GENERAL	**8 061,0**	**8 398,9**

Source : MBPE/DGBF

6.3. Projection des dépenses 2021

Les dépenses du budget 2021, qui ne doivent pas dépasser les ressources attendues, sont de 8 398,9 milliards.

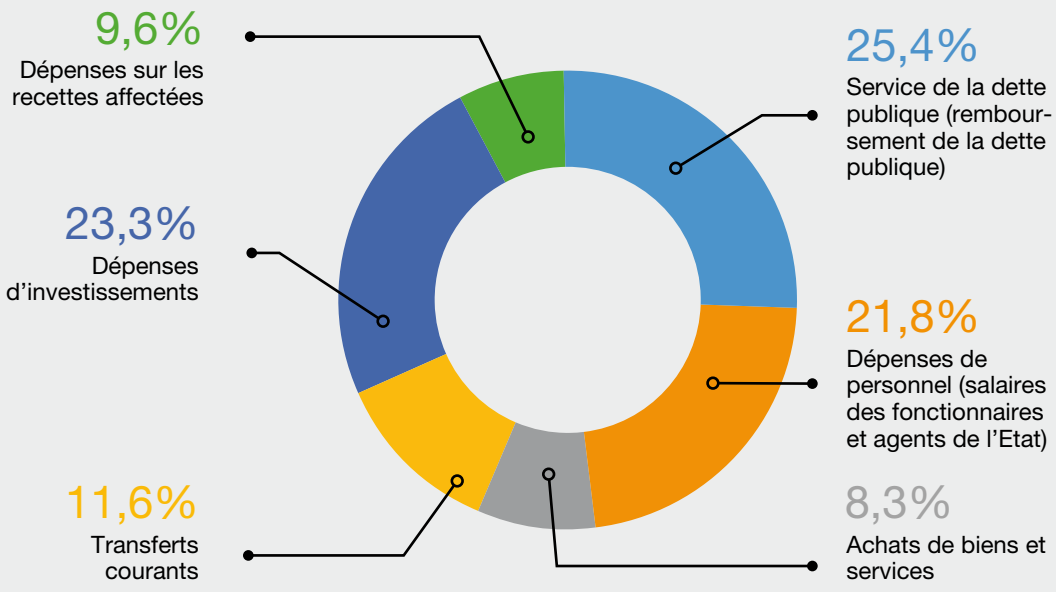
De quoi sont constituées les dépenses ?

Elles sont constituées :

- du remboursement de la dette publique (25,4%) ;
- du paiement des salaires de fonctionnaires et agents de l'Etat (21,8%) ;
- des achats de biens et services (8,3%) ;
- des transferts courants (11,6%) ;
- des dépenses d'investissement (23,3%) ;
- des dépenses sur les recettes affectées (9,6%).

On regroupe les dépenses prévues au budget 2021 par grandes masses appelées types de dépenses, comme suit :

Graphique 3 : Répartition par types de dépenses



Source : MBPE/ DGBF

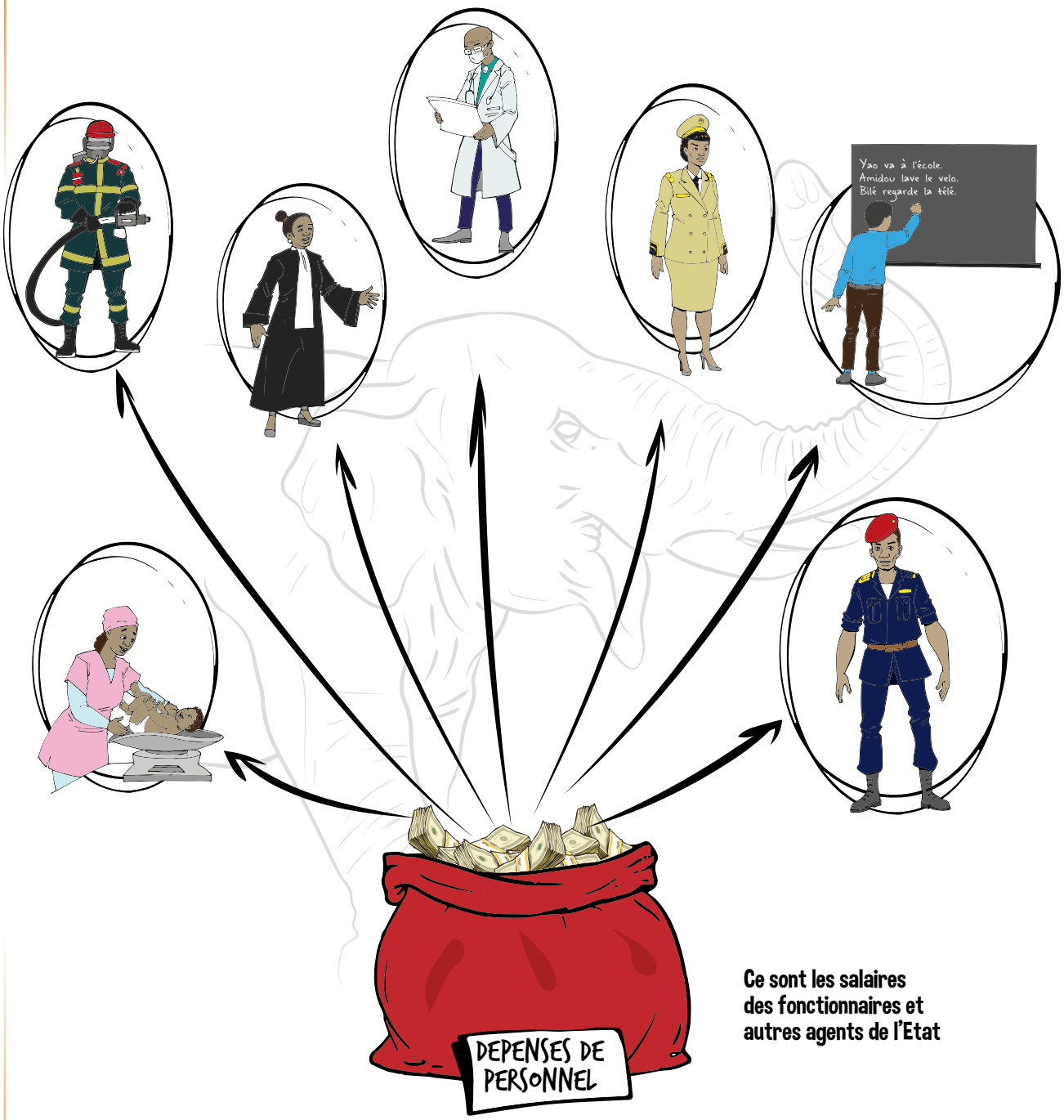
Tableau 2 : Projection des dépenses budgétaires de l'Etat en 2021 (en milliards de F CFA)

DEPENSES	Budget 2020		Budget 2021	
	Montant	Poids (%)	Montant	Poids (%)
DEPENSES BUDGETAIRES	**5 807,2**	**72,0**	**6 260,6**	**74,5**
CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE PUBLIQUE	643,0	8,0	802,5	9,6
Dette Intérieure	252,6	3,1	322,6	3,8
Dette Extérieure	**390,4**	**4,8**	**479,9**	**5,7**
DEPENSES DE PERSONNEL (salaires)	**1 770,1**	**22,0**	**1 831,4**	**21,8**
ACHATS DE BIENS ET SERVICES	**747,9**	**9,3**	**695,9**	**8,3**
dont Abonnement	**110,2**	**1,4**	**112,6**	**1,3**
TRANSFERTS COURANTS	**545,8**	**6,8**	**971,0**	**11,6**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**2 100,30**	**26,1**	**1 959,80**	**23,3**
dont Financement Trésor	932,1	11,6	957,8	11,4
Financement extérieur	1 168,20	14,5	1 002,0	11,9
CHARGES DE TRESORERIE	**1 494,1**	**18,5**	**1 330,3**	**15,8**
Dette Intérieure	1 015,10	12,6	749,7	8,9
Dette Extérieure	479	5,9	580,7	6,9
DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	**759,7**	**9,4**	**808,0**	**9,6**
dont Programme d'investissements en Milieu Rural (FIMR)	7,7	0,1	7,7	0,1
Programme d'entretien routier (FER)	147,1	1,8	169,9	2,0
Dépenses sur parafiscalité du secteur de l'anacarde	**26,6**	**0,3**	**25,8**	**0,3**
Dépenses des Collectivités sur recettes affectées	159,9	2,0	182,7	2,2
Autres dépenses des CST	418,4	5,2	421,9	5,0
TOTAL GENERAL	**8 061,0**	**100,0%**	**8 398,9**	**100,0%**

Source : MBPE/DGBF

6.3.1. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel pour l'année 2021 sont de 1 831,4 milliards. Ces dépenses assurent la continuité des services publics offerts aux populations. Car sans salaire, on n'aurait pas de policiers pour assurer la sécurité et l'ordre public, ni de médecins et d'infirmiers pour soigner les populations, ni d'enseignants pour éduquer et former les jeunes générations, etc.



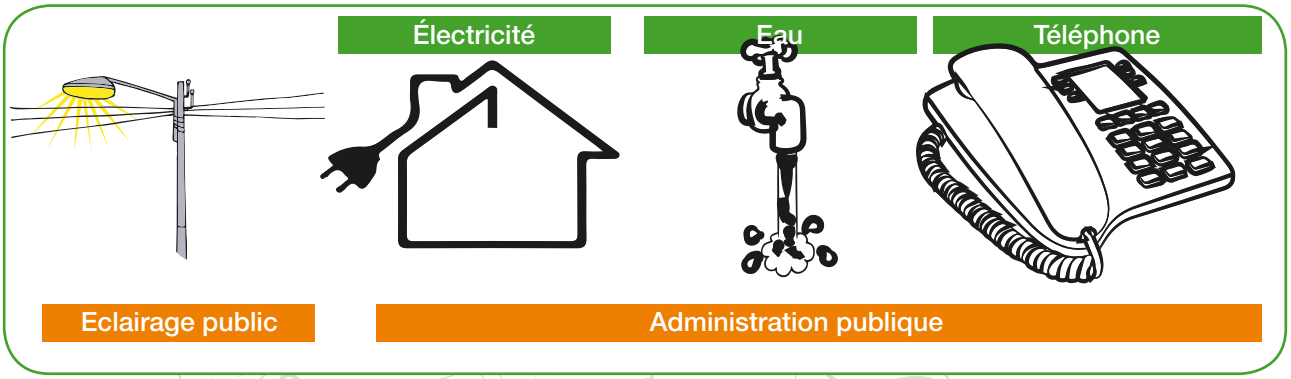
Ce sont les salaires des fonctionnaires et autres agents de l'Etat

Les dépenses de personnel augmentent chaque année, parce que les besoins des populations augmentent aussi chaque année et il faut recruter plus de fonctionnaires et agents de l'Etat. Pour le budget 2021, ces dépenses augmentent de 61,3 milliards par rapport à 2020, soit une évolution de 3,5%.

6.3.2. Les achats de biens et services

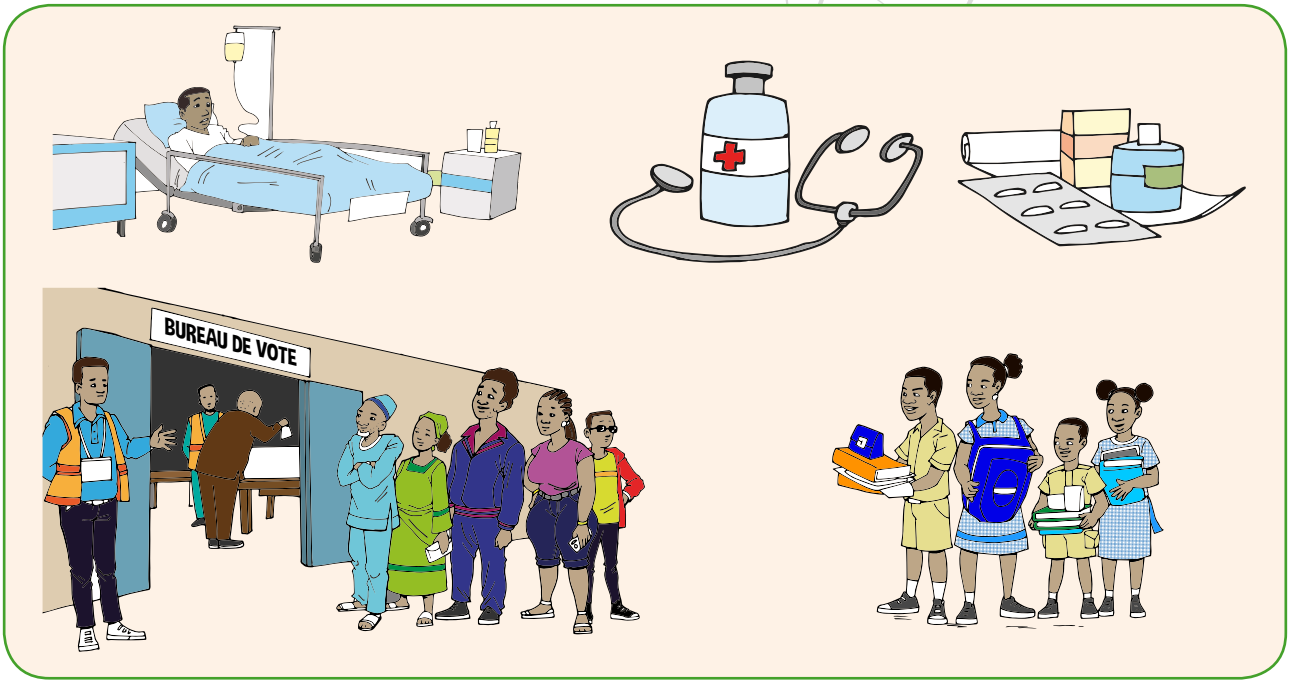
Les achats de biens et services prennent en compte les dépenses d'abonnement de l'Etat qui sont le paiement des factures des consommations des bâtiments et administrations publics en eau, électricité et téléphone, indispensables au bon fonctionnement des services de l'Etat ainsi que l'éclairage public.

Ces dépenses pour 2021 sont de 112,6 milliards. Elles connaissent une augmentation à cause de nouveaux services de l'Etat et l'extension de l'éclairage public.



Les achats de biens et services concernent également les autres dépenses effectuées pour le fonctionnement des services de l'Etat prévues en 2021 et qui s'élèvent à 695,9 milliards. Ces dépenses comprennent entre autres :

- 18 milliards concernant la gratuité ciblée des soins de paludisme, d'accouchement et de césarienne aux populations ;
- 12,9 milliards pour l'organisation des élections de 2021 ;
- 14,0 milliards pour les dépenses de carburant de l'armée ;
- 40,0 milliards pour la nourriture des militaires ;
- 15,5 milliards pour les kits scolaires et le transport des élèves et étudiants.

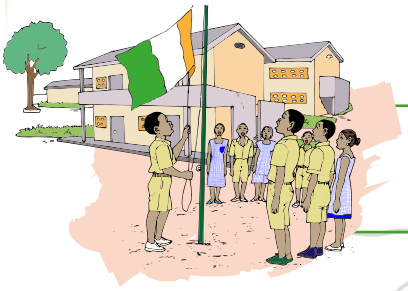


6.3.3. Les transferts courants

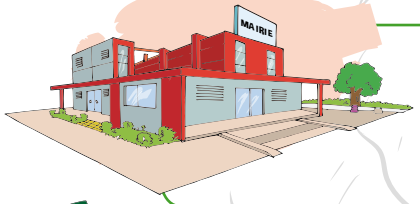
Concernant les transferts que l'Etat fait à certaines structures et aux collectivités, le Gouvernement prévoit dans le budget 2021, un montant de 971,0 milliards. Ces transferts comprennent par exemple :



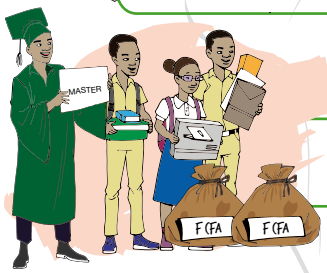
391,5 milliards pour le Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire COVID-19



145,9 milliards pour le paiement des frais de scolarité des élèves et des étudiants qui sont affectés par l'Etat dans les écoles privées.



24,7 milliards pour les Mairies et Conseils Régionaux pour leurs dépenses de fonctionnement (hors salaires). Cet argent vient compléter la partie des impôts qu'ils reçoivent dans les recettes affectées et leurs ressources propres.



56,5 milliards pour les bourses et pécules des élèves et étudiants

Tableau 4 : Evolution des subventions et des transferts de 2020 à 2021

SUBVENTIONS ET TRANSFERTS (HORS COVID-19)	BUDGET (en milliards de F CFA)	
	2020	2021
Frais de scolarité des élèves et étudiants affectés dans les écoles privées	138,9	145,9
Subvention au secteur électricité	14,4	14,2
Transferts aux collectivités décentralisées pour aider aux dépenses de fonctionnement	23,7	24,7
Bourses et secours financiers des élèves et étudiants	50,2	56,5
Autres subventions	318,6	338,3
TOTAL	**545,8**	**579,5**

Source : MBPE/DGBF

Dans le cadre du Plan de soutien par rapport à la maladie de la COVID-19, le Gouvernement a prévu 391,5 milliards qui viennent s'ajouter aux subventions et transferts en 2021. Ce montant était de 545,8 milliards en 2020.

Tableau 5 : Evolution des subventions et des transferts de 2020 à 2021 (en milliards de F CFA)

	Budget 2020	Budget 2021
Subvention Plan de soutien COVID-19	323,5	391,5

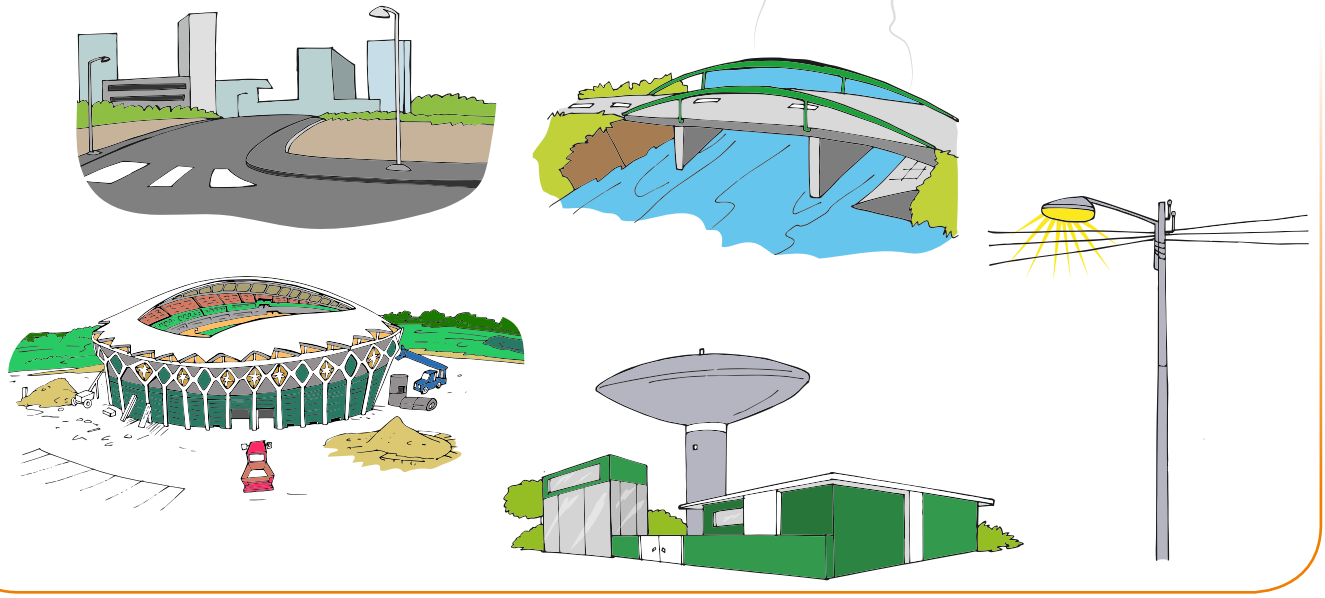
6.3.4. Les dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement qui sont programmées dans le budget 2021, sont en cohérence avec le PND 2021- 2025 et s'élèvent à 1 959,8 milliards de FCFA. Elles sont financées par les ressources intérieures pour 49% et par les aides extérieures pour 51%.

Les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures s'élèvent à 957,8 milliards dont 56,5 milliards pour aider les Collectivités Décentralisées dans leurs investissements.

Les dépenses d'investissements sur financement extérieur s'élèvent à 1 002,0 milliards, dont 858,1 milliards au titre des emprunts-projets et 143,9 milliards pour les dons-projets. Elles comprennent :

- 150,7 milliards pour les infrastructures éducatives ;
- 133,4 milliards pour les infrastructures sanitaires ;
- 86,1 milliards pour l'approvisionnement en eau potable ;
- 268,0 milliards pour l'électrification ;
- 214,5 milliards pour la protection de l'environnement, des forêts, de l'assainissement et du cadre de vie ;
- 305,1 milliards pour l'agriculture, du développent rural et les ressources halieutiques ;
- 670,8 milliards pour le secteur des transports et de infrastructures routières.

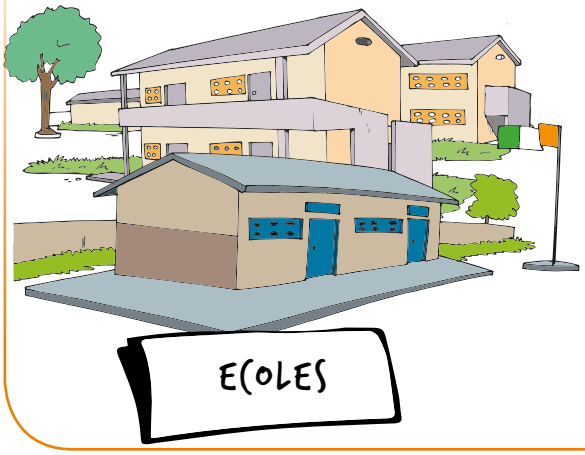


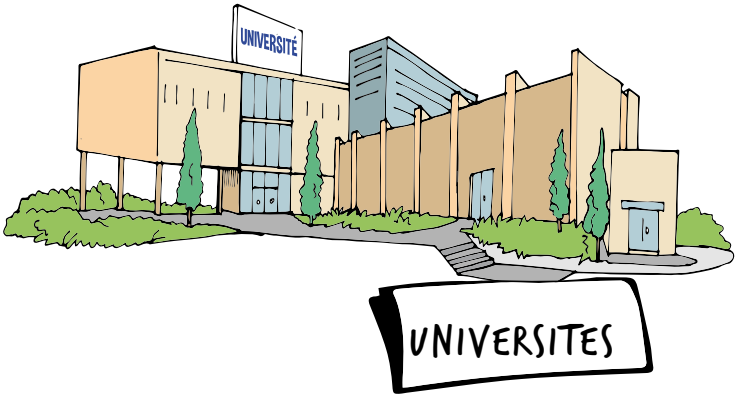
6.3.5. Quelques grands projets d'investissement du Gouvernement pour l'année 2021

- **Concernant les projets et les infrastructures du secteur éducation-formation**

Le budget 2021 consacre 1 390,9 milliards au secteur éducation-formation, dont 150,7 milliards pour les projets et les infrastructures éducatives. Ci-dessous quelques grands projets du secteur :

- Construction et Equipement de (07) Etablissements de Formation Professionnelle/ AVIC : 40,5 milliards ;
- Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires/PAM-CI : 15,2 milliards ;
- Programme de construction et d'équipement de collèges et lycées : 12,7 milliards ;
- Construction de l'Université de Bondoukou : 12,6 milliards ;
- Mise en œuvre du Programme d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES) : 10,1 milliards ;
- Projet Développement du Système Formation Professionnel Partenariat Flux Inverses/ BID: 9 milliards ;
- Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs (PAPSE) : 8,9 milliards ;
- Construction et Equipement de 05 Lycées de Jeunes Filles avec Internats/BID : 4,9 milliards ;
- Projet éducation de base / UNICEF : 4,1 milliards ;
- Projet de Construction du Centre de Formation aux Energies Renouvelables : 2,1 milliards ;
- Construction et équipement d'un Lycée de Jeunes Filles avec Internat financé par OFID : 1,6 milliard ;
- Construction de l'Université d'Abengourou : 1,5 milliard ;
- Réhabilitation de 3 Lycées Professionnels (Gagnoa, Ferké, Celia) : 1,5 milliard ;
- Construction de l'Université de Man : 1,4 milliard.

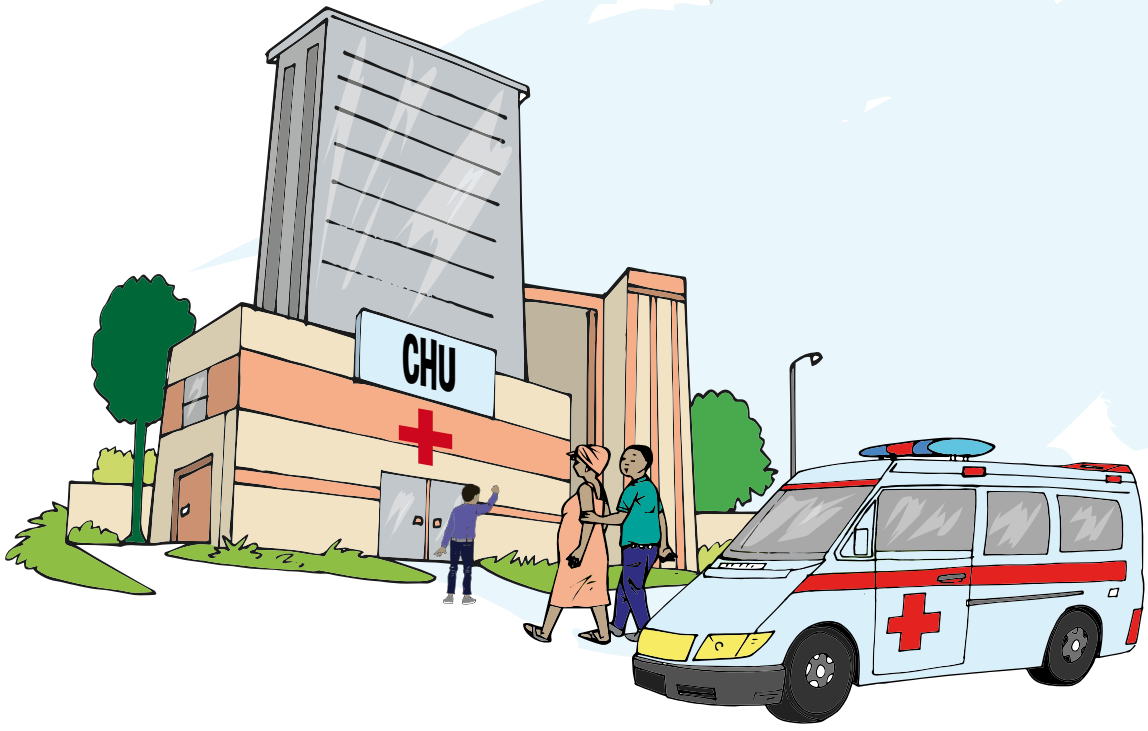




• Concernant les projets et infrastructures sanitaires

Le budget 2021 consacre 466,6 milliards au secteur de la santé dont 133,4 milliards pour les projets de santé et les infrastructures sanitaires. Ci-dessous quelques grands projets du secteur :

- Renforcement de la Lutte contre le Paludisme : 37,4 milliards ;
- Amélioration de l'utilisation et de la qualité des services de santé et réduction de la mortalité maternelle et infantile : 22,9 milliards ;
- Renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA (PNPEC) : 16,5 milliards ;
- Réalisation de la couverture de nouveaux de GAVI (appui initiative indépendance vaccinale) : 12,1 milliards ;
- Renforcement de la Mise en œuvre du Cadre d'Accélération de la Reduction de la Mortalité Maternelle et Néonatale en Côte d'Ivoire : 10,7 milliards ;
- Programme de Mise à niveau des Etablissements Sanitaires : 10,3 milliards ;
- Mise en œuvre du Programma Hospitalier (PH) : 5 milliards ;
- Renforcement de la Lutte contre la Tuberculose (PNLT) : 4,7 milliards ;
- Renforcement du Programme Elargi de Vaccination : 2,4 milliards ;
- Plan de riposte sanitaire contre la COVID-19 : 1 milliard.

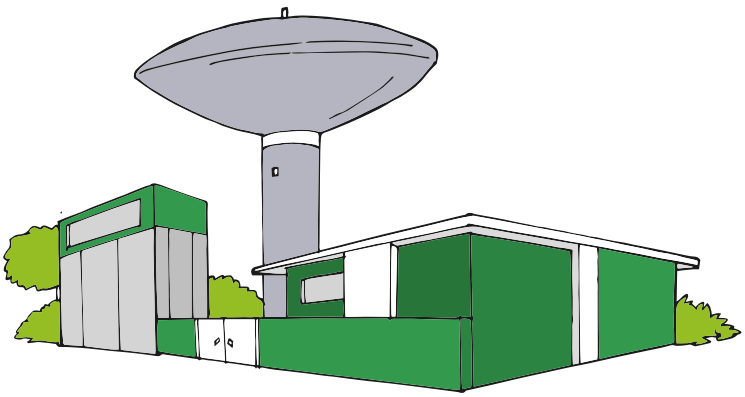


• Concernant l'approvisionnement en eau potable

Le budget 2021 consacre 86,1 milliards dans le cadre de l'approvisionnement en eau potable, pour financer différentes actions dont quelques-unes se présentent comme ci-après :

- Programme de renforcement du réseau d'eau potable d'Abidjan :13,2 milliards ;
- Alimentation en Eau Potable à partir de la ME (PFO/VEOLIA) : 11,1 milliards ;
- Alimentation en Eau Potable (AEP) des villes de Bouna et Bondoukou : 8,4 milliards ;
- Alimentation en Eau Potable à partir de la ville d'Abengourou et des villes environnantes à partir du fleuve Comoé : 7 milliards ;
- Réhabilitation et Entretien des Pompes à Motricité Humaine : 6,4 milliards ;
- Alimentation en Eau Potable (AEP) Localités Nord-Est Nord-Ouest (Projet d'Hydraulique Rurale) : 3,1 milliards ;
- Alimentation en Eau Potable (AEP) de la ville d'Adzopé et des localités environnantes à partir du fleuve Comoé (Fonds Kowétien) : 3,1 milliards ;
- Indemnisation Travaux hydrauliques / ONEP : 2,6 milliards ;
- Programme d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Gueyo et localités environnantes et de la ville d'Abidjan : 2 milliards ;
- Alimentation en Eau Potable (AEP) District des Montagnes : 2 milliards ;
- Alimentation en Eau Potable (AEP) Aboisso et localités : 1,9 milliard ;
- Réalisation de 200 forages/Don Saoudien : 1,4 milliard.

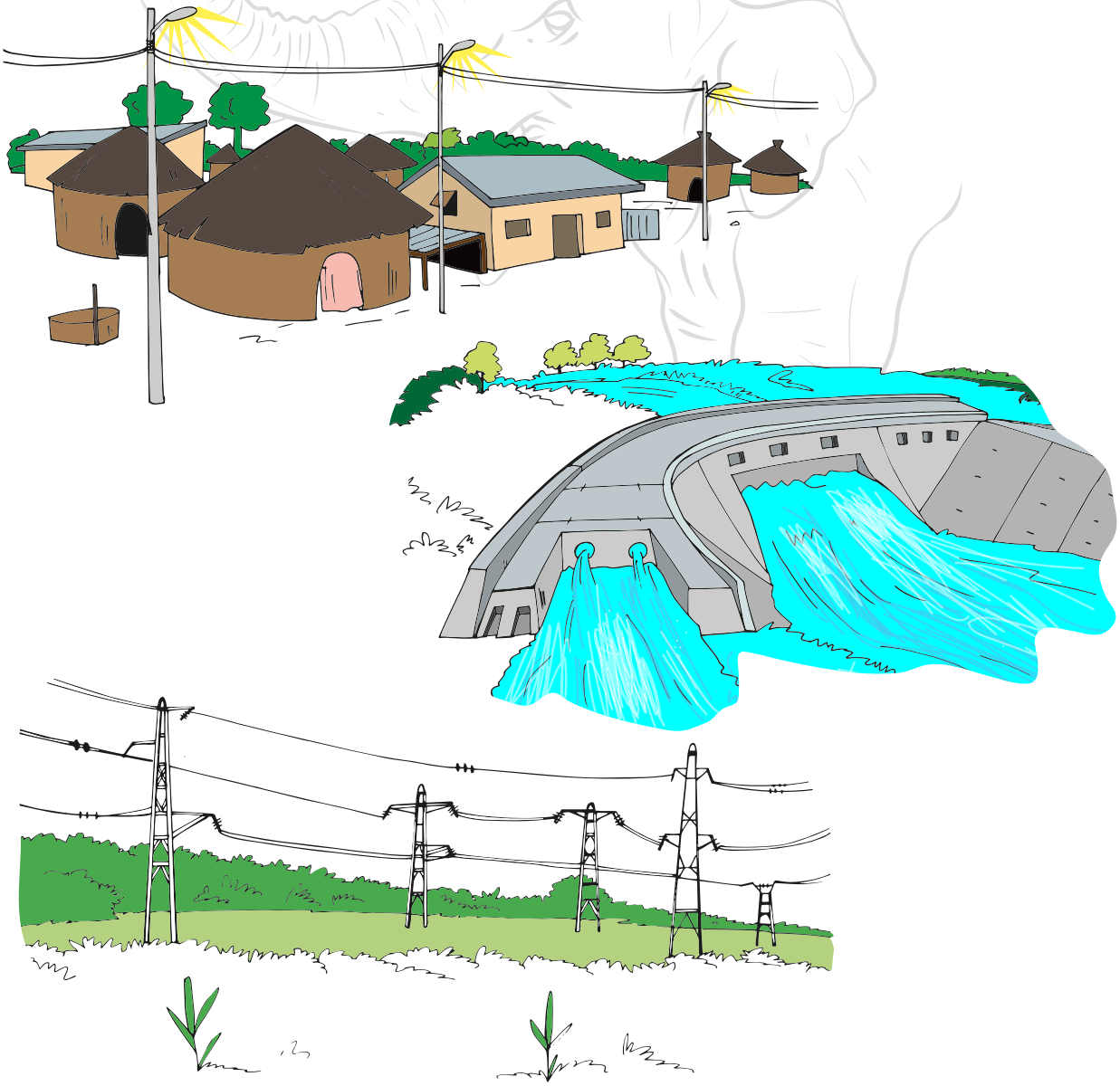




• Concernant l'électrification

Le budget 2021 consacre 268,0 milliards pour financer différentes actions dans le secteur de l'électricité dont quelques-unes sont :

- Projet de transport et d'accès à l'électricité : 60 milliards ;
- Aménagement Hydroélectrique de Gribo-propoli (Projet) : 60 milliards ;
- Projet d'accès à l'électricité : 14 milliards ;
- Projet de Développement et de Réhabilitation du réseau électrique en Côte d'Ivoire : 5,1 milliards ;
- Projet de Renforcement du Réseau de Transport et Distribution (PRETD) : 2 milliards ;
- Projet d'appui au secteur de l'Energie (ENERGOS 1) : 1,5 milliard ;
- Programme d'Electrification Pour Tous (PEPT) : 1,5 milliard ;
- Programme National d'Electrification Rurale (PRONER) / Projet : 1,1 milliard.



• Concernant l'environnement, l'agriculture, le développement rural et les ressources halieutiques

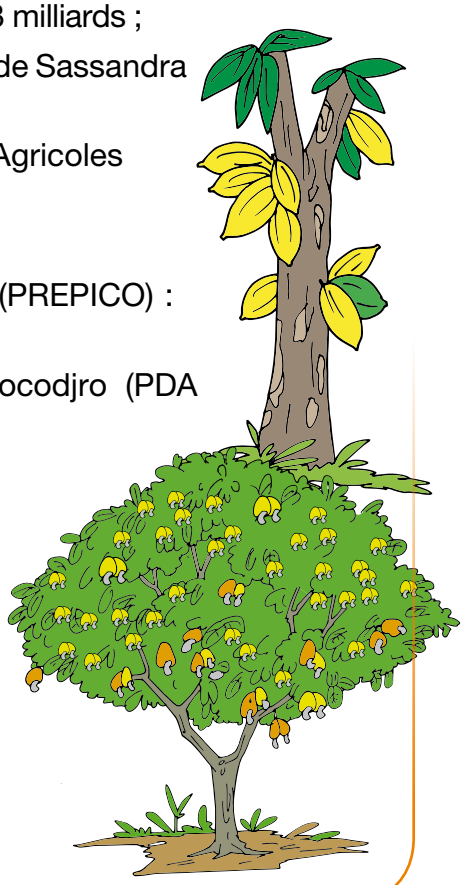
Le budget 2021 consacrera 214,5 milliards aux actions de protection de l'environnement, des forêts, de l'assainissement et du cadre de vie. Ci-dessous, quelques projets prévus :

- Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) : 50,2 milliards ;
- Projet d'Amélioration Durable de la Situation de l'Assainissement et du Drainage des eaux pluviales de la ville d'Abidjan (PADSAD) : 19,9 milliards ;
- Programme d'Investissement forestier : 4,5 milliards ;
- Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le bassin du Niger (PIDACC) : 4,1 milliards ;
- Projet de construction de latrines en milieu scolaire : 3,6 milliards ;
- Projet de Conservation Biodiversité/Complexe Parc National de Taï Forêt de GREBO SAPO : 2,6 milliards ;
- Projet d'investissement pour la résilience des zones côtières ouest africaines : 2,1 milliards ;
- Dépenses d'investissement LPSI - Eaux et Forêts (Projet) : 1,6 milliard ;
- Projet d'amélioration de la gestion des matières de vidange (PAGEMV) dans le district d'Abidjan et dans onze (11) chefs-lieux de région de Côte d'Ivoire : 1,3 milliard.

Le budget 2021 consacrera 305,1 milliards au développement du secteur de l'agriculture, du développement rural et des ressources halieutiques. Ci-dessous, quelques projets qui seront financés :

- Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélier : 13,8 milliards ;
- Projet de la compétitivité de la chaine de valeurs anacarde : 13 milliards ;
- Projet de construction du débarcadère et du marché central de Sassandra (Projet Sassandra) : 12,2 milliards ;
- Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) : 3,6 milliards ;
- Programme d'Appui au foncier rural : 2,5 milliards ;
- Projet de Relance de la Production Piscicole Continentale (PREPICO) : 2,1 milliards ;
- Projet de construction et gestion du débarcadère de Locodjro (PDA Locodjro) : 1,9 milliards ;
- Projet de construction et gestion du débarcadère de Grand Lahou (PDA Grand-Lahou) : 1 ;7 milliards.

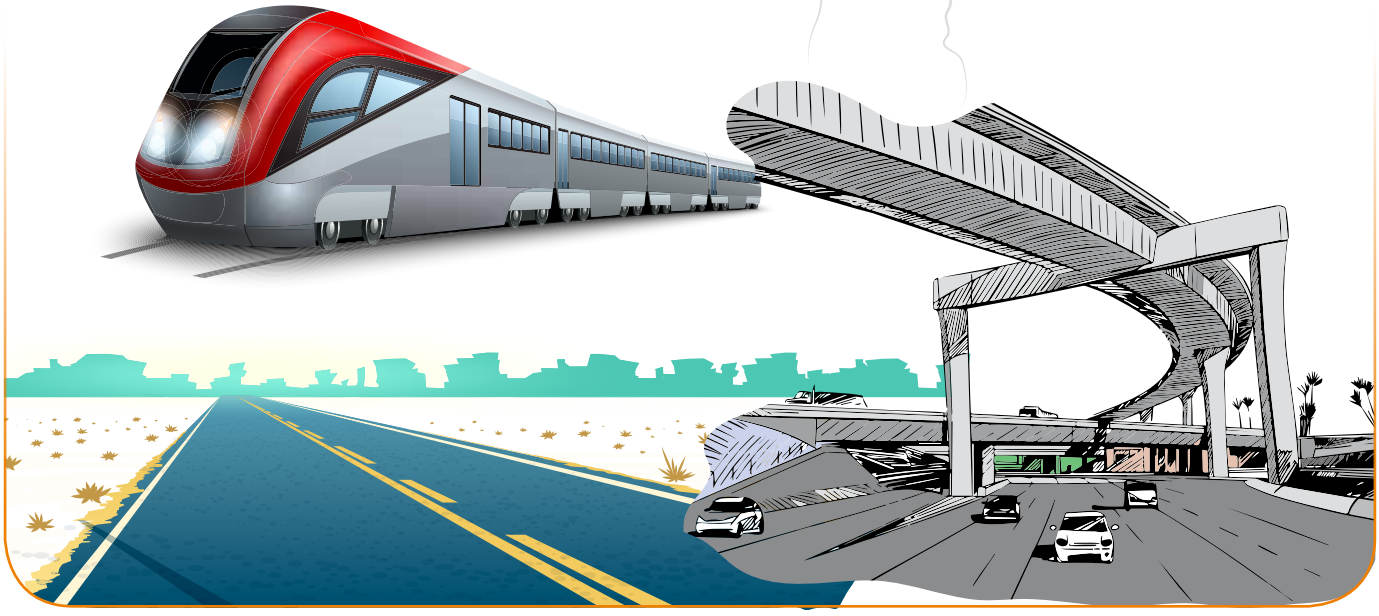




- **Concernant les infrastructures routières et de transport**

L'Etat va dépenser 670,8 milliards en 2021 pour le secteur des transports et des infrastructures routières. Ci-dessous, quelques grands projets qui seront financés :

- Projet Transport Urbain Abidjan : 71,8 milliards ;
- Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody (PABC) : 49,3 milliards ;
- Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA) : 33,1 milliards ;
- Construction de la route Odienné-Frontière du Mali et de la Guinée : 30,5 milliards ;
- Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Economiques Secondaires (PIDUCAS) : 29 milliards ;
- Aménagement de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké : 23,1 milliards ;
- Travaux de renforcement et d'aménagement de la route kanawolo-Korhogo : 22,6 milliards ;
- Programme d'Aménagement de routes et de facilitation de transport au sein du fleuve MANO : 20,2 milliards ;
- Projet de route corridor Bamako-Zantiébogou, Kani-Boundiali, San-Pédro (Côte d'Ivoire) : 16 milliards ;
- Construction des routes centre Ouest Toulepleu-Zouan-Houien et Séguela Mankono : 15 milliards ;
- Construction et extension des aéroports de Korhogo, Kong, Daoukro, Séguéla (projet) : 15 milliards ;
- Réhabilitation de la route Bouaké-Ferké : 9,6 milliards ;
- Réhabilitation du pont Félix Houphouët Boigny (FHB) : 9,1 milliards ;
- Aménagement du boulevard de Marseille : 8,8 milliards.

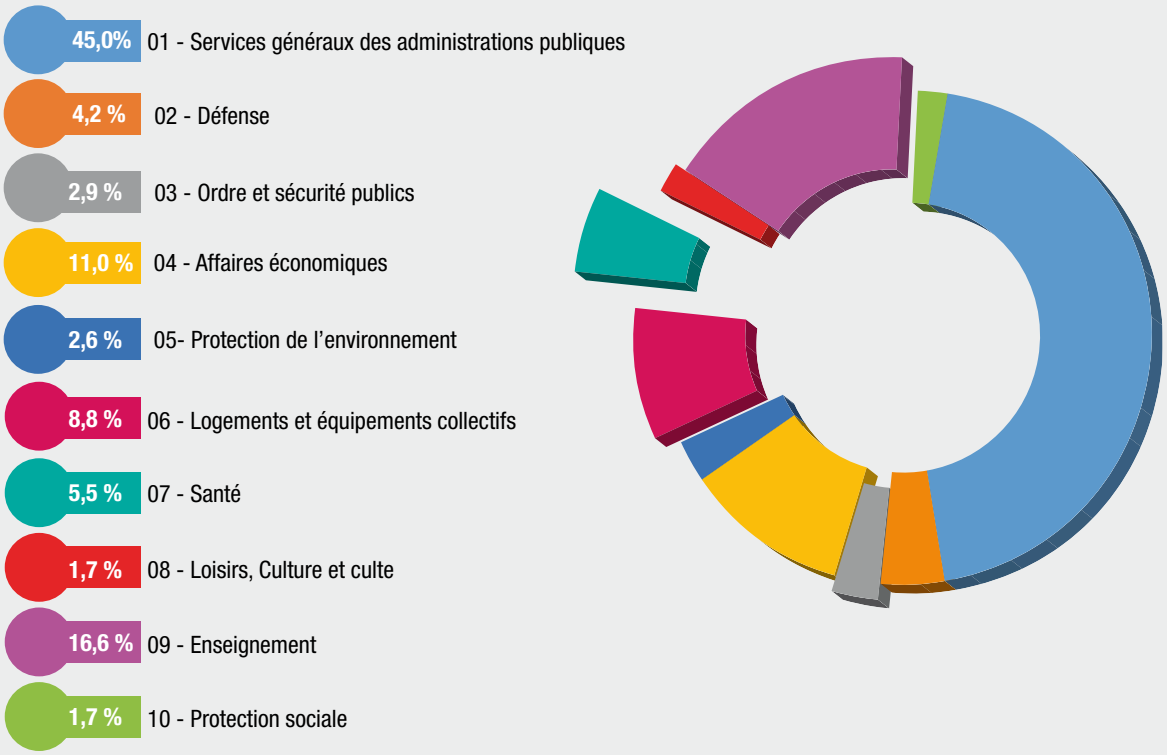


- **Autres projets**
  - Réhabilitation de l'Esplanade de la Présidence de la République : 12,9 milliards ;
  - Construction du Poste Céréalier du Port Autonome d'Abidjan : 12,9 milliards ;
  - Projet d'appui multi sectoriel de nutrition et de développement de la petite enfance : 9,5 milliards ;
  - Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (Projet BRT) : 6,6 milliards ;
  - Projet d'urgence infrastructure Abobo : 5 milliards ;
  - Soutien, modernisation du secteur du transport et accessibilité du corridor du commerce Abidjan-Ouaga : 3,4 milliards ;
  - Construction du poste de contrôle de NIGOUNI : 3,2 milliards ;
  - Programme National Multisectoriel de Nutrition / Secteur Gouvernance Primature : 2,9 milliards ;
  - Construction du poste de contrôle de LALERABA : 2,7 milliards ;
  - Construction du poste de contrôle de GBAPLEU : 1,7 milliard ;
  - Construction du poste de contrôle de PROLO : 1,7 milliard ;
  - Construction et équipement des infrastructures de protection civile : 1,3 milliard ;
  - Construction et équipement de l'Ecole de Police de Korhogo : 1 milliard.



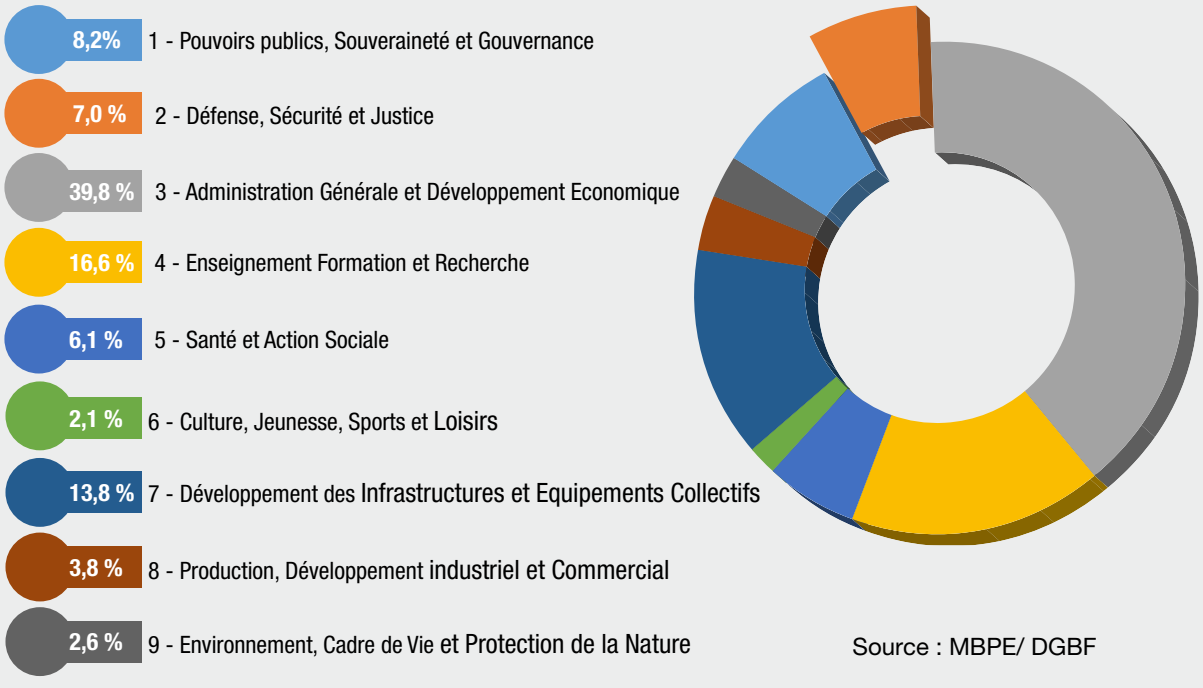
6.3.6. Répartition des dépenses du budget par secteur et par mission

Graphique 5 : Répartition des dépenses du budget selon la classification fonctionnelle de l'administration Publique (CFAP)



Source : MBPE/ DGBF

Graphique 6 : Répartition des dépenses du budget par mission



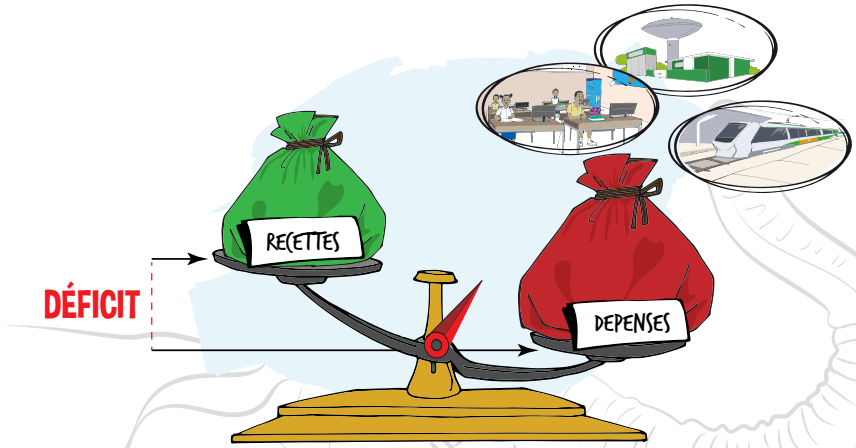
Source : MBPE/ DGBF

6.4. Qu'est-ce que le déficit budgétaire ?

Le déficit budgétaire, c'est quand les recettes (l'argent) ne suffisent pas pour payer toutes les dépenses que l'Etat veut faire pour le bien-être de la population.

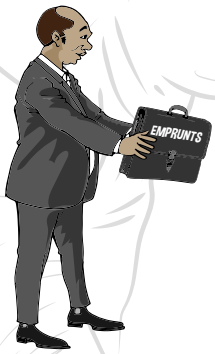
Que fait l'Etat dans ce cas ?

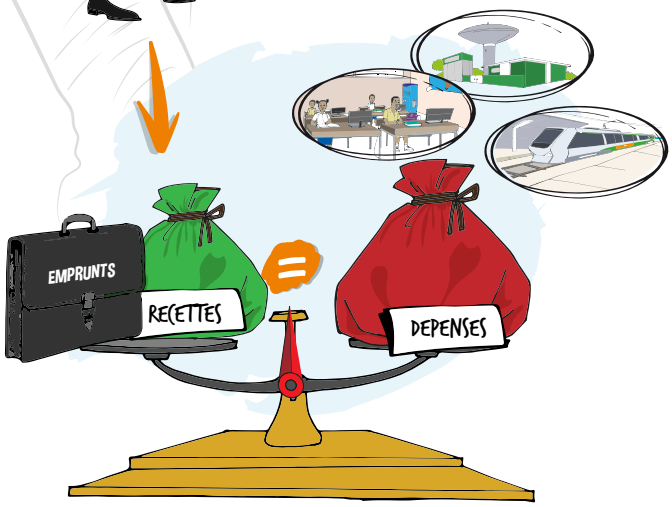
Pour combler ce déficit, l'Etat est obligé d'aller prendre des crédits pour compléter son argent.



EMPRUNTS

- Emprunts projets et emprunts programmes
- Emprunts sur les marchés Monétaires et Financiers





Le déficit budgétaire 2021 représente 4,6% de la richesse nationale (PIB).
Il était de 5,9% en 2020 et de 3% en 2019.

7. L'ETAT TOUJOURS PLUS PROCHE DES POPULATIONS

7.1. Soutien aux collectivités territoriales

L'Etat apporte un appui aux collectivités territoriales en vue de leur permettre de renforcer leurs actions de développement en faveur de la population. D'un niveau de 66,6 milliards en 2011, cet appui est passé à 241,1 milliards en 2020 et est prévu à 270,1 milliards en 2021.

Appui financier de l'Etat aux Collectivités Territoriales en 2011 et 2021 (en milliards de F CFA)

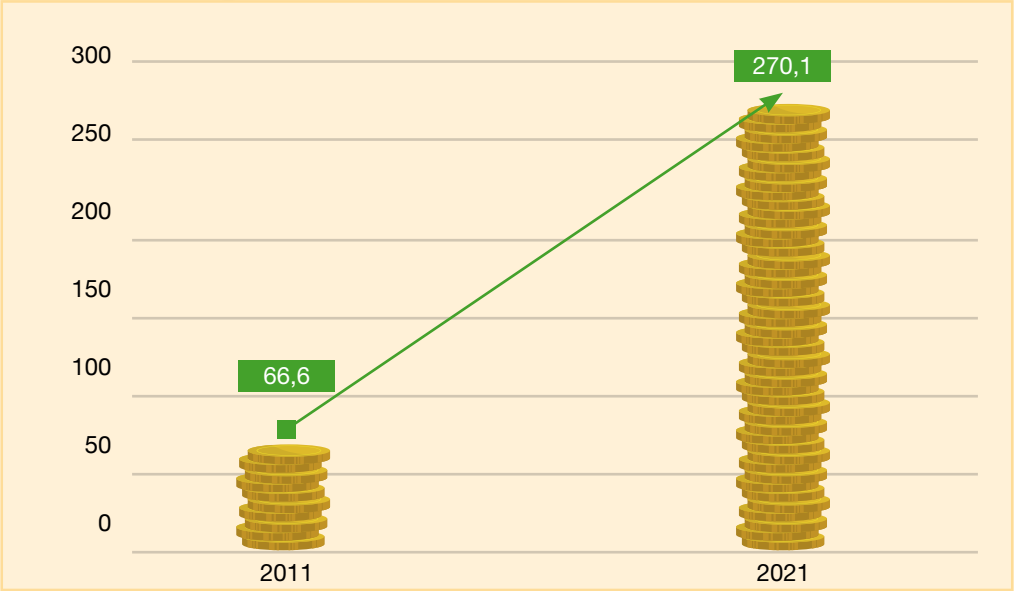


Tableau 6 : Appui financier de l'Etat aux collectivités territoriales de 2011 à 2021 (En milliards de FCFA)

	SUBVENTION DE L'ETAT			Reversement d'Impôts partagés	TOTAL
Année	Salaires	Subvention de fonctionnement	Investissement		
2011	4,9	14,1	22,7	24,8	66,6
2012	5,9	14,1	22,7	67,2	109,9
2013	6,2	14,1	22,7	65,3	108,3
2014	6,2	17,7	30,1	73,0	127,0
2015	6,2	17,7	32,2	99,6	155,7
2016	6,2	21,4	33,6	92,1	153,3
2017	6,2	22,1	35,0	123,4	186,7
2018	6,2	22,1	37,4	149,3	214,9
2019	6,2	22,3	48,0	159,4	236,0
2020	6,2	23,7	51,3	159,9	241,1
2021	6,2	24,7	56,5	182,7	270,1

Source : MBPE/DGBF

7.2. Plan de riposte sanitaire et économique contre la pandémie de COVID-19

A l'instar du reste du monde, l'économie ivoirienne subit la crise économique engendrée par la pandémie à coronavirus.

En effet, suite au premier cas de contamination enregistré le 11 mars 2020, les mesures adoptées par le Gouvernement pour réduire la propagation du virus entre autres la fermeture des frontières et l'instauration d'un couvre-feu, ont occasionné un ralentissement de l'activité dans les différents secteurs et de l'exécution des investissements.
Afin de limiter l'impact socioéconomique de la crise sanitaire sur l'économie, le Gouvernement a adopté et amorcé l'exécution d'un Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire (PSESH) d'un montant de 1 700 milliards sur la période 2020-2021. Ce plan touche différents secteurs à savoir :

Au niveau de la fiscalité de porte

- La facilitation des formalités douanières pour la période de crise liée au COVID-19 ;
- La suspension des contrôles douaniers à posteriori pour une période de trois 03 mois ;
- L'allègement de la procédure de délivrance des attestations de régularité douanière aux fins de remboursements des crédits TVA ;
- L'exonération des droits et taxes des douanes sur les équipements de santé, les produits, les matériels et autres intrants dans le cadre de lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19) ;
- L'allègement des formalités d'obtention du Bordereau de Suivi des Cargaisons (BSC) pour la période de crise liée au COVID -19.

Au niveau de la fiscalité intérieure

- La mise en place d'un moratoire de trois mois pour le paiement certains impôts et taxes pour les entreprises connaissant des difficultés de trésorerie ;
- La réduction de 25% du montant de la patente transport due au titre de l'année 2020
- L'exonération de tous impôts et taxes des prêts bancaires octroyés aux entreprises du secteur de la santé au cours de la période du 6 avril au 6 juillet 2020,
- L'exonération des équipements de santé, produits, matériels et autres intrants sanitaires entrant dans un cadre de la lutte contre la pandémie de coronavirus (COVID-19) de la taxe sur la valeur ajoutée.
- La déduction du résultat imposable en matière d'impôt sur les bénéfices des charges et frais engagés par les entreprises dans un cadre de la lutte contre la pandémie de coronavirus (COVID-19),
- La suspension des contrôles fiscaux pour une période de trois mois pour l'ensemble des entreprises. Le délai de trois mois court à compter du 6 avril 2020.

Au niveau des mesures générales

- La mise en place d'un fonds de soutien aux entreprises ;
- La mise en place d'un fonds spécifique d'appui au secteur informel ;

- Le soutien des acteurs des commerces des marchés pour l'acquisition de kits de protection contre le COVID-19 ;
- La mise en place d'un fonds de soutien à l'importation de produits de première nécessité ;

Au niveau des mesures spécifiques

- L'accord d'un appui budgétaire exceptionnel à la SODEXAM et à l'ANAC ;
- Le soutien apporté à Air Côte d'ivoire pour maintenir la chaine de trésorerie au niveau du secteur du transport aérien ;
- L'apport d'un appui budgétaire exceptionnel au Port Autonome de San Pedro ;
- L'apport d'un appui budgétaire exceptionnel au Port Autonome d'Abidjan (PAA) pour faire face à l'échéance de sa dette EXIMBANK ;
- L'apport d'un appui de l'Etat aux banques publiques pour leur permettre de poursuivre leur rôle dans le financement de l'Economie, notamment les PME/PMI ;
- Le soutien apporté au FER au regard de la baisse de trafic et son incidence sur les modèles de financement des PPP ;
- L'apport d'un appui financier exceptionnel à la SOTRA.

Au niveau de l'agriculture

- La subvention des producteurs des filières organisées Cacao, Coton, anacarde, Hévéa, Palmier à huile, etc ;
- Le soutien à la production agricole en assurant la disponibilité des intrants agricoles ;
- Le soutien des producteurs des secteurs Vivrier, Maraîcher et Fruitier.

Au niveau du secteur Energie et eau potable

- Le rallonge des délais de règlement de factures de CIE-SODECI durant la période de la pandémie et payer les factures des couches défavorisées (5 ampères sociaux et factures d'eau des ménages ;
- La prise en charge des coûts liés à la sécurisation électrique des sites de production d'eau potable et des hôpitaux/ laboratoires d'estimation avec le Ministère de la Santé.

Au niveau des mesures concernant toute la population

- L'instauration du télétravail, en général et réduire le personnel au strict minimum, (à travers les mises en congé) pour les entreprises ne pouvant pas faire le télétravail.

Au niveau des autres mesures

- Le renforcement de la surveillance des prix des produits de grande consommation ;
- Le renforcement de la sensibilisation et l'information des consommateurs sur la disponibilité des produits de grande consommation et d'un stock de sécurité ;
- Le soutien des populations vulnérables avec de l'aide humanitaire d'urgence ;
- La Désinfection des marchés de Côte d'Ivoire ;
- Le financement de la mise en œuvre du plan de riposte sanitaire en cas de basculement en phase extrême.

Au niveau sanitaire

- La mise à disposition des sites de dépistage et de prise en charge intégrée dans toutes les régions sanitaires de l'intérieur du pays ;
- La construction et mise à disposition de treize (13) centres de dépistage, 8 centres de prise en charge des malades, 3 sites de mise en quarantaine et 3 centres d'analyse dans le District d'Abidjan ;
- L'acquisition de 50 véhicules supplémentaires afin de porter à 100 le nombre d'équipes d'intervention rapide fonctionnelles.

Au niveau social et humanitaire

- La mise en place d'un fonds de 13,3 milliards dans le cadre du Projet des filets sociaux qui consiste en la distribution d'un montant de 75 000 FCFA/trimestre afin de soutenir 177 198 ménages vulnérables du fait de la COVID-19.

Tableau 7 : Plan de soutien économique, social et humanitaire 2020 et 2021
Montants en milliards de Francs CFA

POSTE DE DEPENSES DU PSESH	Projet de budget 2021
SUBVENTIONS ET TRANSFERTS	**334,5**
Fonds de soutien	***311,5***
Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE)	110,0
Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (FASI)	30,0
Fonds de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire (FSS)	40,0
Programme d'Urgence Agricole (PURGA)	131,5
Appui aux entreprises publiques	***23,0***
Air Côte d'Ivoire	2,1
SOTRA	0,9
Banques publiques	20,0
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT (DEPENSES DE FONCTIONNEMENT)	**57,0**
Désinfection des marchés de Côte d'Ivoire	2,0
Financement de la mise en œuvre du plan de riposte sanitaire en cas de basculement en phase extrême	55,0
TOTAL	**391,5**

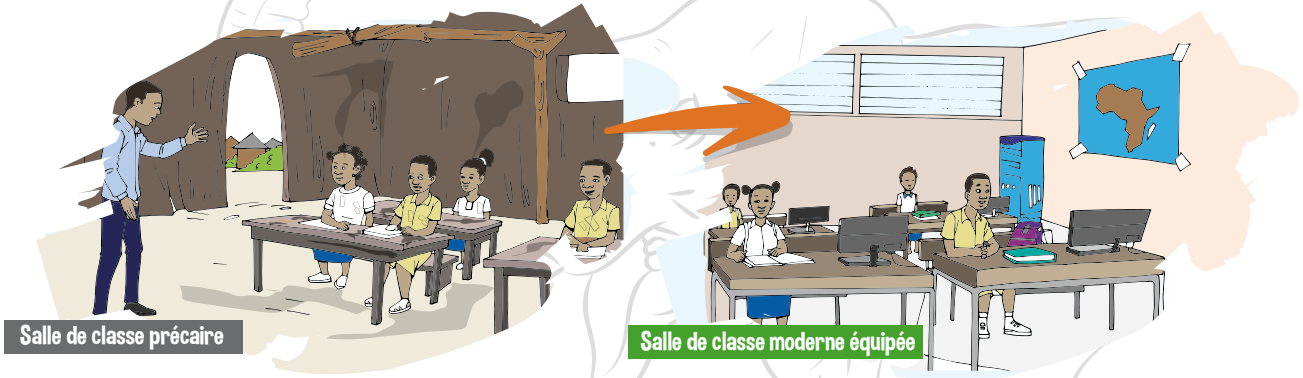
Source : MBPE/DGBF

7.3. Comment le Gouvernement lutte contre la pauvreté à travers le budget de l'Etat ?

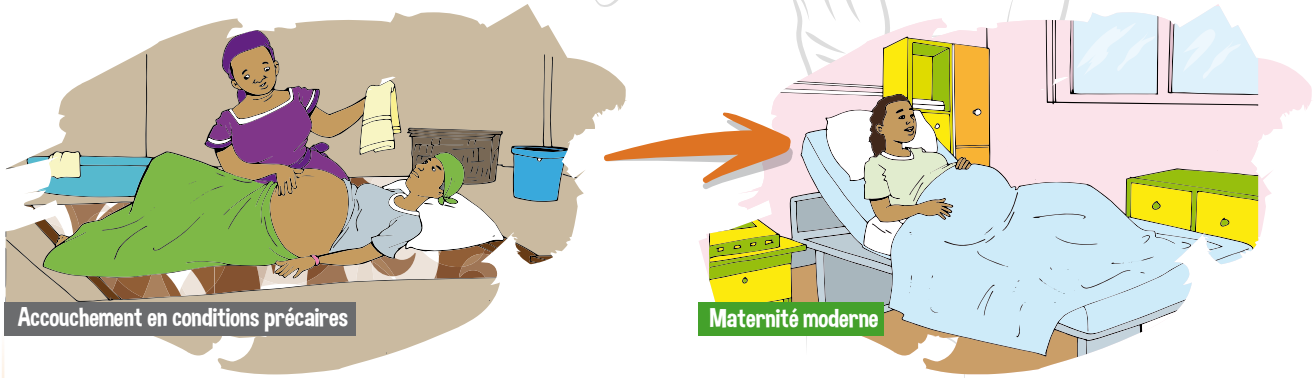
A travers le budget 2021, le Gouvernement continue d'améliorer les conditions de vie des populations en renforçant les actions qui permettent de lutter contre la pauvreté.

C'est pour cela que dans le budget de l'Etat, il y a beaucoup de dépenses qui contribuent à réduire de façon sensible la pauvreté et les inégalités sociales. On les appelle « dépenses pro-pauvres ». Ainsi, un montant de 2 863,8 milliards est prévu pour ces dépenses.

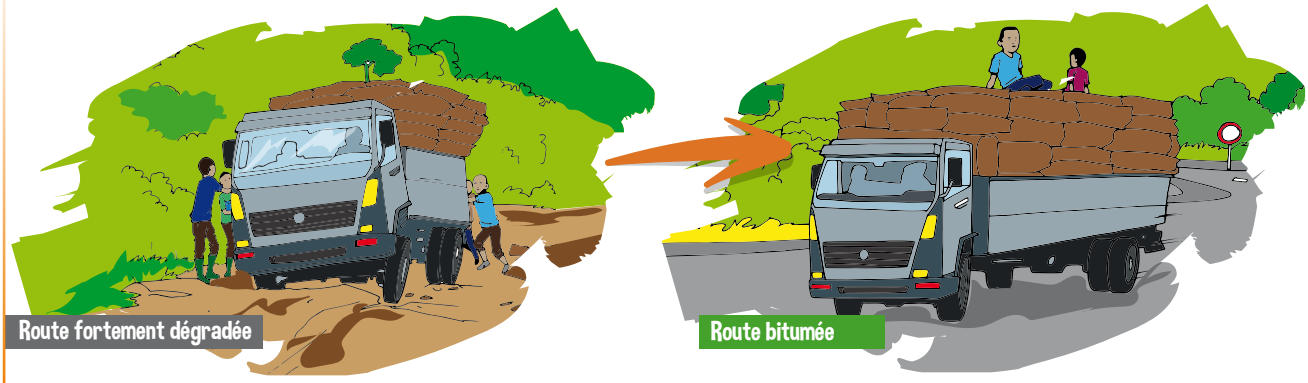
Comparé au budget 2020, ce montant a augmenté de 4%. Ces dépenses représentent 7,6% de la richesse nationale ou Produit Intérieur Brut (PIB) et couvrent les différents secteurs sociaux prioritaires tels que l'éducation, la santé, l'agriculture et le développement rural, les ressources halieutiques et la production animale, l'eau et l'assainissement, l'énergie, les routes et ouvrages d'art, les affaires sociales, la décentralisation.


Salle de classe précaire

Salle de classe moderne équipée


Accouchement en conditions précaires

Maternité moderne


Route fortement dégradée

Route bitumée

Tableau 8 : Evolution des dépenses de lutte contre la pauvreté : dépenses Propauvres (en milliards de Francs CFA)

DOMAINES	Budget 2020	Budget 2021
01 Agriculture et développement rural	135,0	142,4
02 Ressources Halieutiques et Production Animale	19,2	23,3
03 Education	1 342,7	1 390,6
04 Santé	446,2	466,7
05 Eau et Assainissement	108,3	127,4
06 Energie	143,4	139,7
07 Routes et ouvrages d'art	396,0	381,1
08 Affaires Sociales	46,7	63,8
09 Décentralisation	81,2	87,4
10 Reconstructions et réhabilitations	18,7	22,3
11 Autres domaines de lutte contre la pauvreté	17,3	19,0
TOTAL	**2 754,9**	**2 863,8**

Source : MBPE/DGBF

8- RESUME DES NOUVELLES DISPOSITIONS FISCALES (L'ANNEXE FISCALE 2021)

Intervenant dans un contexte de régression économique suite à la COVID-19, la politique fiscale du gouvernement a pour mission principale de relancer l'économie ivoirienne à travers les nouvelles dispositions adoptées par l'annexe fiscale 2021.

8.1. Renforcement de la mobilisation des ressources fiscales

1. Une double limite pour la déduction en matière d'impôt sur les bénéfices porte sur 5 % du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise versante et 20 % de ses frais généraux. Pour ce qui est du non-dépôt ou du dépôt tardif de l'état des transactions internationales intragroupes, il est proposé de renforcer la sanction de rejet de charges par une amende de 3 000 000 de francs majorés de 100 000 francs par mois ou fraction de mois de retard supplémentaire. (Article 1)
2. Il est proposé la suppression de certaines exonérations notamment en matière de taxe sur la valeur ajoutée, d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et de contribution des patentes. (Article 2)
3. Il est proposé d'instituer une amende fixée à un (1) million de francs pour sanctionner le défaut, l'insuffisance ou le contenu erroné des déclarations. L'amende concerne uniquement les informations obligatoires, à l'exclusion des informations facultatives et de celles qui sont laissées à la libre appréciation des contribuables. (Article 3)
4. Le projet d'annexe fiscale prévoit une augmentation des droits d'accises sur le tabac, pour le porter à 39 %, soit un taux global de taxation de 46 %. Il est également prévu d'instaurer des droits d'accises au taux de 10 % sur les produits cosmétiques et capillaires, et au taux de 50 % sur les produits cosmétiques contenant de l'hydroquinone. (Article 4)
5. Dans le cadre de l'élargissement de l'assiette en matière de TVA et dans l'optique de l'accroissement des ressources budgétaires de l'Etat, Il est proposé de soumettre à la TVA le riz de luxe et la viande importée en leur appliquant un taux réduit de 9 %. (Article 6)
6. Il est proposé d'une part, de soumettre à la contribution des patentes, les véhicules à moteur à deux ou à trois roues exerçant l'activité de transport public de personnes et/ ou de marchandises et d'autre part, d'instituer à leur charge, une taxe communale de stationnement avec un maximum de perception par zone géographique. (Article 8)
7. Il est proposé d'instituer une taxe communale d'occupation du domaine public, maritime, lagunaire et fluvial. (Article 9)
8. Il est proposé de soumettre à l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, les plus-values issues de la cession directe sans intermédiaire d'actions ou de parts sociales par les titulaires de ces droits. (Article 10)
9. Il est par conséquent proposé d'aménager lesdits tarifs en procédant à la fixation d'un tarif forfaitaire plafond conformément à la législation en vigueur en fonction du découpage administratif. (Article 11)

10 Il est proposé d'exclure du bénéfice de la procédure accélérée de remboursement des crédits de TVA, les opérations d'exportation par voie terrestre. (Article 12)

11 Afin de renforcer et de garantir la disponibilité de l'information dans les services de l'Administration fiscale, et de rendre le procès-verbal opposable aux tiers, il est proposé de le soumettre à la formalité de l'enregistrement au droit fixe de 18 000 francs (article 13).

12 Il est proposé de soumettre aux droits d'accises en Côte d'Ivoire, au taux de 10 %, les produits de beauté et cosmétiques. En ce qui concerne les produits cosmétiques contenant de l'hydroquinone, le taux des droits d'accises est porté à 50%. (Article 26)

8.2. Mesures de soutien à l'économie

1 Les créances comptabilisées par les établissements de crédit, accordées dans les règles prudentielles de la profession, dont le recouvrement n'est pas intervenu au terme du cinquième exercice comptable suivant leurs inscriptions en créances douteuses ou litigieuses sont admises en déduction du bénéfice imposable si elles ont été transmises à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest en même temps que les états financiers. (Article 5)

2 Les dépôts de vente de produits pharmaceutiques des zones rurales sont exonérés du droit sur le chiffre d'affaires en matière de contribution des patentes. Il en est de même pour les commissions sur vente de médicament dans le cadre de la couverture maladie universelle qui bénéficie aussi de l'exonération sur la valeur ajoutée et la taxe spéciale d'équipement. (Article 7)

3 L'obligation de production par les entreprises de l'Etat des factures reçues des imprimeurs ou fabriquées par elles-mêmes sont suspendues afin d'alléger les obligations fiscales des contribuables. (Article 24)

4 L'application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée au lait de 9% ne s'applique pas à certaines catégories de produits laitiers notamment les yaourts. Toutefois, ladite mesure s'étend désormais au lait infantile et aux préparations alimentaires destinées aux nourrissons. (Article 28)

5 Les intérêts des rémunérations versés aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie sont exonérés d'impôts sur le revenu de créances afin d'encourager la mobilisation de l'épargne de longue durée pour le financement de l'économie. (Article 31)

8.3. Autres mesures : mesures techniques et de rationalisation du dispositif

1 Afin de permettre à l'Administration Fiscale d'effectuer un bon contrôle fiscal, il est proposé aux entreprises qui feront les provisions, une déduction de ce montant de leurs impôts. (Article 14)

2 Désormais, sur les propriétés non bâties, l'impôt foncier est dû soit par le propriétaire soit par le preneur alors qu'antérieurement, il n'était pas précisé que le preneur devrait être soumis à l'impôt foncier. (Article 15)

3. Il est proposé un ajustement de la date de souscription des déclarations foncières des entreprises relevant de la Direction des grandes Entreprises ou de la Direction des Moyennes Entreprises. (Article 17)

4. Il est proposé et institué de nouvelles mesures et amendes. (Article 18)

5. Le délai de confirmation des redressements est prorogé d'une durée équivalente au délai supplémentaire éventuellement accordé au contribuable pour faire ses observations sur les redressements envisagés. (Article 19)

6. Dans le cadre du contentieux de l'impôt et de la remise gracieuse, de nouvelles mesures ont été adoptées afin d'améliorer le rapport entre l'Administration Fiscale et le contribuable. Il s'agit notamment du traitement administratif des recours contentieux, l'aménagement des délais de traitement et l'exclusion des droits simples du champ des remises gracieuses à accorder aux entreprises. (Article 20)

7. Il est proposé d'indiquer expressément que la procédure de taxation d'office s'applique au défaut d'apposition des droits de timbre. (Article 21)

8. Il est proposé de rendre les sociétés pétrolières titulaires de contrats de partage de production qui ont recours aux services de prestataires de services pétroliers, solidaires de l'obligation de souscrire la déclaration de cessation d'activité des prestataires avec lesquels elles ont contracté. (Article 22)

9. Il est proposé de confier la mission de recouvrement de la taxe sur les bateaux de plaisance au Receveur du Domaine, de la Direction générale des Impôts. (Article 27)

10. Il est proposé d'instituer un impôt de substitution. L'application de cet impôt de substitution se traduit par le fait que le cumul des impôts et taxes acquittés, hors impôts de tiers par les contribuables relevant de ce régime ne peut être inférieur au montant maximum payé par un contribuable relevant du régime des micro-entreprises dont le chiffre d'affaires est de deux cent millions (200 000 000) de francs CFA. Le cas échéant, une régularisation est effectuée. (Article 33)

CONCLUSION

Le budget 2021 est de 8 398,9 milliards. Ce budget élaboré sous la forme de budget-programmes, est en hausse de 337,9 milliards de FCFA par rapport au budget 2020, soit 4,2% d'augmentation. Il a été conçu autour des grands axes du Plan National de Développement, tout en mettant un accent particulier sur le renforcement des actions d'amélioration du bien-être des populations.

Le budget 2021 vise à soutenir la mise en œuvre des actions prioritaires du Gouvernement, à travers le renforcement des infrastructures socio-économiques de base, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'électrification rurale, de l'accès à l'eau potable ainsi que l'accélération de la création d'emplois pour les jeunes et les femmes en particulier. Une attention particulière est également portée sur le renforcement du dispositif de sécurité et de défense, sur l'amélioration des infrastructures de transport ainsi que la lutte contre la COVID-19 et ses effets. Il contribue, en outre, à la consolidation de la transformation structurelle et du dynamisme de l'activité économique.

Avec cette troisième édition du Budget Citoyen, le Gouvernement marque sa volonté de renforcer la transparence dans la gestion des finances publiques et de se rapprocher davantage des populations en vue de les impliquer dans le processus budgétaire.

Le budget de l'Etat, c'est l'affaire de tous.

GLOSSAIRE

MOTS CLÉS	DÉFINITION	MOTS CLÉS	DÉFINITION
Actif public	C'est par exemple les parts que l'Etat possède quand il est actionnaire dans une entreprise	Appui budgétaire	C'est l'appui que des organismes comme le FMI, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, ou certains Gouvernements étrangers apportent pour aider à financer le budget
Action (Dans le cadre du budget-programmes)	Ensemble cohérent d'activités qui visent l'atteinte d'un objectif spécifique du programme.	Budget de l'Etat	Un document retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses de l'Etat pour une période déterminée, généralement un an.
Actionnaire	C'est une personne physique ou morale qui détient des parts (actions) dans le capital d'une entreprise. Pour avoir ces parts ou actions, la personne a dû envoyer de l'argent pour l'entreprise ou quelque chose en nature (bien matériel ou immatériel) par exemple, une maison.	Budget Citoyen	Le budget annuel du gouvernement est généralement un document long et complexe, qui s'accompagne de documents-annexes très détaillés. Même pour les experts, la compréhension de ces rapports est une tâche difficile et prenante. Le Budget Citoyen est un résumé simplifié, accessible au grand public du budget de l'Etat, qui permet de faciliter sa compréhension.
Activité (Dans le cadre du budget programmes)	Niveau le plus fin de répartition des crédits budgétaires	Budget-programmes	Budget basé sur des résultats précis à atteindre au bout d'une période donnée. Il offre une présentation du budget de l'Etat qui permet de mettre en relation l'utilisation de crédits budgétaires et les politiques publiques mises en œuvre. Les crédits sont regroupés et présentés par programme. Le budget programme intègre les notions d'efficience et d'efficacité à travers l'évaluation permanente des politiques publiques mises en œuvre : les activités et les coûts du programme sont associés à des objectifs et des indicateurs permettant de mesurer les résultats. Par sa présentation pluriannuelle, le Budget pro-grammes permet, également, d'évaluer l'évolution à moyen terme des politiques publiques.
Cadrage budgétaire	Sur la base d'hypothèses économiques précises et justifiées, le Cadrage Budgétaire évalue le niveau global des recettes attendues de l'État et des dépenses budgétaires. Ce document (cadrage budgétaire à moyen terme) indique également l'évolution du service de la dette publique, fixe les objectifs d'équilibre budgétaire et financier sur le moyen terme. L'objet de ce cadrage est de permettre aux autorités chargées de la politique budgétaire d'opérer les choix stratégiques pour l'élaboration de la loi de finances.	Crédits budgétaires	Les Crédits budgétaires sont les allocations budgétaires aux services publics autorisées par l'Assemblée nationale.

MOTS CLÉS	DÉFINITION	MOTS CLÉS	DÉFINITION
Cadrage macroéconomique	C'est un tableau dans lequel on inscrit ce que le travail des citoyens dans tous les secteurs (agriculture, usine, transport, commerce…) produit comme richesse et comment ça évolue.	Dépenses courantes	Ce sont les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'Administration (paiement des salaires, achats des fournitures, mobiliers et matériels de bureaux).
Collectivités Territoriales	Les Collectivités Territoriales sont les régions et les communes en Côte d'Ivoire. La région est à la fois une circonscription administrative et une collectivité territoriale. Elles sont au nombre de 31, réparties au sein de 14 Districts (dont 2 autonomes).	Dépenses d'Investissement ou Dépenses en capital	Ce sont des dépenses destinées au financement du programme d'investissement public (construction des routes, des bâtiments administratifs, scolaires, sanitaires, aménagement des plaines, construction des barrages hydroélectriques, acquisitions des biens à utiliser sur plusieurs années).
Comptes Spéciaux	Les comptes spéciaux retracent des recettes et des dépenses de l'État qui sont liées. Les catégories de comptes spéciaux sont les suivantes : - les comptes d'affectation spéciale ; - les comptes de commerce ; - les comptes de règlement avec les Gouvernements ou d'autres organismes étrangers ; - les comptes de prêt ; - les comptes d'avances ; - les comptes de garantie et d'aval.	Dette publique	Argent que l'Etat doit à une personne, une entreprise ou un organisme au niveau national ou à l'extérieur.
Conférences Budgétaires	Réunions entre les cadres du Ministère en charge du budget et les représentants des Ministères sectoriels pour un premier arbitrage sur le montant des dépenses à prévoir pour les services de l'Etat dans le projet de loi de finances.	Dividendes	C'est l'argent qu'une entreprise verse à ses actionnaires quand elle fait des bénéfices.
COVID-19	C'est une maladie qui fait référence à « la maladie à Coronavirus 2019 ». Elle est provoquée par un virus de la famille des Coronaviridae, le SARS-CoV-2. C'est une maladie respiratoire pouvant être mortelle chez les patients fragilisés par l'âge ou une autre maladie chronique. Elle se transmet par contact rapproché avec des personnes infectées.	Don	Aide financière de pays ou d'organismes étrangers que l'Etat n'a pas à rembourser
Don projet	Aide financière de pays ou d'organismes étrangers que l'Etat n'a pas à rembourser mais qui est donnée pour un projet précis	Loi Organique relative aux Lois de Finances	C'est une loi supérieure à une loi ordinaire qui détermine les principes, règles et procédures de préparation, d'exécution, de contrôle et de reddition des comptes des organismes publics (Etat, collectivités, Etablissements publics).
Emprunt	Aide financière de pays ou d'organisme le plus souvent étrangers, que l'Etat doit rembourser après	Ordonnateur (dans le cadre de la procédure de l'exécution budgétaire)	Responsabilité disciplinaire, pénale ou civile, sans préjudice des sanctions qui peuvent leur être infligées par le juge des comptes à raison de leurs fautes de gestion.

MOTS CLÉS	DÉFINITION	MOTS CLÉS	DÉFINITION
Emprunt projet	C'est un emprunt qui est destiné à réaliser un projet précis	Parafiscalité	Ensemble des taxes et cotisations obligatoires distinctes des impôts et non comptabilisées au budget de l'État.
Fiscalité de porte :	Elle peut désigner l'ensemble des droits de porte perçus par les services des douanes quelles que soient leurs natures.	Processus budgétaire	C'est un ensemble d'activités liées à la préparation, l'exécution et le contrôle du budget de l'Etat.
Impôt	Prestation pécuniaire requise des personnes physiques ou morales par voie d'autorité à titre définitif et sans contrepartie déterminée en vue de la couverture des charges publiques ou à des fins d'intervention de la puissance publique.	Produit intérieur brut	L'indicateur de la richesse produite par un pays, c'est la somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des branches de production.
Loi de finances	Les lois de finances déterminent, pour un exercice (une année civile), la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'État, ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte. Les lois des finances sont adoptées comme toutes les autres lois. Il existe plusieurs types de loi de finances : - la loi de finances initiale (LFI) comme son nom l'indique, est la première loi que le parlement vote ; - les lois de finances rectificatives (LFR) ou « collectifs budgétaires » modifient en cours d'année les dispositions de la LFI ; - la loi de règlement arrête, chaque fin d'année budgétaire, le montant définitif des dépenses et des recettes de l'État, ratifie les opérations réglementaires ayant affecté l'exécution du budget, fixe le résultat budgétaire, décrit les opérations de trésorerie, arrête le montant définitif des recettes et des dépenses du budget, ainsi que le résultat budgétaire (déficit ou excédent) qui en découle.	Recettes	Ensemble des ressources financières que l'Etat collecte.
Recettes fiscales	Ce sont les impôts et les droits de douanes que toutes les entreprises et tous les gens paient à l'Etat. Par exemple la TVA, le BIC, les impôts fonciers, etc. on appelle ça aussi les prélèvements obligatoires. Il s'agit généralement de la plus grande part des ressources perçues par l'Etat.	Recettes intérieures	C'est l'ensemble des recettes fiscales et autres recettes que l'Etat perçoit ; par exemple les dividendes

INFORMATIONS UTILES

Pour accéder aux informations sur le budget de l'Etat, tout le monde peut visiter les sites internet suivants :

- Site du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat : www.budget.gouv.ci
- Site du Ministère de l'Economie et des Finances : www.finances.gouv.ci
- Site du Ministère du Plan et du Développement : www.plan.gouv.ci
- Site de la Direction Générale du Budget et des Finances : www.dgbf.gouv.ci
- Site de la Direction Générale des Marchés Publics : www.marchespublics.ci



Pour plus d'informations, on peut aussi contacter ou se rendre à la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) ou contacter aussi la Cellule d'Informations des Opérateurs Économiques (CELIOPE).
Plateau, Cité Financière, Tour F
Tel : +(225) 20 21 03 88 / 20 30 52 52 • Fax : +(225) 20 21 26 18 • BP V57 Abidjan • Email : info@dgbf.org /

Contacts de la CELIOPE :
Tel : 20 24 24 59 • Email : celiope@budget.gouv.ci

® MINISTÈRE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DU BUDGET ET DES FINANCES

==========

Avec la collaboration de :
ONG SOCIAL JUSTICE ;
ONG CREFDI ;
ONG IDEF ;
Forum des ONG et Associations d'aide à l'enfance en difficulté ;
Programme Pays de Renforcement des Capacités (PPRC).

==========

Mise en page et recherche graphique : HOODA GRAPHICS



LE GUIDE POUR MIEUX COMPRENDRE LE BUDGET DE L'ETAT